

005432

34-47-116  
Ces jours de la 1104 Regis

# La Ligue au Fil du Temps

## *Histoire et Evolution*

\* \* \*

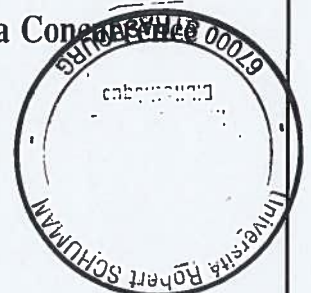
Ligue Internationale Contre la Concurrence Déloyale  
(LICCD)

&

Ligue Internationale du Droit de la Concurrence  
(LIDC)

par

*Aimé DE CALUWE et Yves SAINT-GAL*



## PRÉFACE

Yves Saint-Gal et Aimé De Caluwé ont fait à un fidèle compagnon l'amitié (je préfère ce mot à celui d'honneur, inusité au sein de la Ligue) de lui demander une préface à « La Ligue au fil du temps ». Comment leur refuser ce plaisir ?

J'écris ces lignes en ce soir du 6 juin, où la Mémoire fut célébrée de Sainte-Mère l'Eglise à Caen, non pas dans un repli frileux sur le passé mais dans l'ouverture à la paix et à la réconciliation, dans la démocratie dont la valeur économique est la liberté des échanges, dans la loyauté et l'égalité.

Les peuples sans mémoire n'ont pas d'histoire. Il en est de même des sociétés humaines et la Ligue en est une des meilleures illustrations.

Ce qui me frappe dans cette chronique c'est le mélange, sans forfanterie littéraire, d'une part du récit quasi familial, comme en témoignaient dans le temps les livres de raison de nos familles et, d'autre part, de procès-verbaux relatant les sujets de nos études et de nos congrès et la succession de tous ceux qui en toute modestie mais en toute compétence ont œuvré depuis cinquante ans à la défense de la concurrence, tout d'abord, sous son aspect de loyauté et, ensuite, d'égalité.

C'est ce dont témoigne le changement de nom suggéré à Paris, en 1959, sous l'influence du regretté professeur Durand, de « Ligue internationale contre la concurrence déloyale » en « Ligue internationale d'étude de la concurrence », changement qui fut partiellement réalisé en 1965.

Dans les pages qui suivront, le lecteur chenu y retrouvera, avec un plaisir mêlé sans doute de nostalgie, les figures des vétérans, animateurs de la Ligue depuis cinquante ans, auxquels nous devons tant, dans le style familial et amical qu'Yves Saint-Gal, compagnon de toujours avait su donner dans « La Sainte Galerie » (Les Presses Bretonnes - Saint Briec, 1985, pages 420 et 421). Le jeune lecteur y découvrira les racines de la Ligue.



Ainsi au temps perdu a succédé le temps retrouvé, dans une fidélité que nous rappelle Aimé De Caluwé. Qu'ils soient l'un et l'autre remerciés d'avoir noué ce Fil du temps.

Me permettra-t-on de reprendre ici les quelques mots que j'adressais, en 1988, en reprenant le flambeau des mains d'Yves Saint-Gal, au château de Brissac, en Anjou, lors de ce magnifique dîner de clôture de notre 30e congrès :

« Nul plus qu'Yves Saint-Gal, à l'égal de Jacques Lassier toujours regretté, ne mérite, en effet, notre reconnaissance pour avoir relancé la Ligue après la guerre, grâce à ce merveilleux réseau de correspondants qu'il avait tissé au départ de l'Union des Fabricants, dont il était le directeur technique avant d'en devenir le directeur général.

« Et pour l'avoir ensuite animée, toujours aux côtés de notre secrétaire général Jacques Lassier, en qualité de rapporteur général. Ce fut pour moi un privilège d'avoir pu l'assister pendant ces nombreuses années de travail en commun et d'avoir noué avec lui pendant ces décennies une amitié sans nuage.

« Quel privilège est-ce aujourd'hui de lui succéder à la présidence de notre Ligue.

« La caractéristique de celle-ci est, me paraît-il, d'unir dans un creuset qu'on ne retrouve dans aucune association professionnelle, les facultés de travail scientifique et d'amitié de ses membres. Oserais-je même aller plus loin et rappeler que l'originalité de la Ligue est de traiter avec compétence, mais sans se prendre au sérieux, les sujets importants de nos travaux et, en revanche, de traiter avec le plus grand sérieux les choses légères, sources de notre amitié. »

La relève s'est opérée et elle se maintient, dans le même enthousiasme d'année en année, dans l'extension des groupes nationaux au sein de notre vieille Europe et du Canada au Japon, ainsi que dans le renouvellement de nos sujets d'étude et d'action.

Merci à ceux qui maintiennent l'esprit et l'allant de notre Ligue.

Antoine Braun

## LA LIGUE AU FIL DU TEMPS

Le président de la LIDC, le Dr Ludwig LINDER, a confié le soin de rédiger un historique de la Ligue à Yves SAINT-GAL, en tant que le plus ancien membre de notre association, et à Aimé DE CALUWÉ, en sa qualité d'animateur du comité de rédaction de la revue de la Ligue (la R.I.C.).

Yves Saint-Gal s'est vu plus spécialement chargé de la période s'étendant de la création de la Ligue jusqu'au Congrès de Namur (1965), à partir duquel Aimé De Caluwé a pris plus particulièrement la relève. Mais, bien entendu, ils ont collaboré étroitement pour la mise au point de l'ensemble d'un ouvrage qui nous a permis d'évoquer de nombreux souvenirs et de faire revivre de chers amis disparus mais toujours présents dans notre mémoire.

L'évolution de la Ligue a subi plusieurs influences :

En premier lieu, une influence allemande (Dr Junckerstorff et M. Underberg entre autres) associée à une influence autrichienne (Drs Klingsland et Mösing) et italienne (MMes Barbieri et Beneventani).

En deuxième lieu, et pendant une longue période, une influence française (Me Lassier, secrétaire général, M. Saint-Gal, rapporteur général, MM. Vuitton, L. Legrand, Desbois, Françon et Collin). Le groupe français s'est toujours révélé le plus nombreux et l'un des plus assidus lors des congrès.

En troisième lieu, une influence belge (Me Pierre-Alex Franck, Me Antoine Braun, rapporteur général, Me Aimé De Caluwé, animateur de la R.I.C., Me Evrard, secrétaire général et ensuite Me Leurquin, rapporteur général avec toutefois M. Bos, néerlandais, comme secrétaire général, Mes B. Francq et A.-C. Delcorde). Le groupe belge a toujours réuni lui aussi un nombre important de représentants aux manifestations de la Ligue.

On assiste actuellement à la montée d'une influence anglo-saxonne à côté de l'influence que continuent à exercer les représentants d'autres pays, comme les Pays-Bas et le Canada.



Il faut noter également que les présidents émanent de pays différents et ont changé tous les deux ans. Certains étaient dotés d'une forte personnalité qui a marqué la Ligue. En tout état de cause, la direction de la Ligue a toujours œuvré dans le sens d'une bonne entente et d'efficacité.

\* \* \* \* \*

L'histoire de la Ligue est une belle histoire. Elle mérite d'être contée. Elle est un hymne au développement du droit si important de la concurrence, mais aussi - et au moins autant - un hymne à l'amitié. Nous avons même estimé opportun de rapporter dans cet historique des anecdotes qui permettent de mieux « typer » certains d'entre nous.

Après des débuts modestes réunissant des groupes nationaux de pays (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie) et des correspondants dans une dizaine de pays, la Ligue a pris un essor remarquable. Elle s'étend aujourd'hui à l'Europe (Espagne, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse), au continent américain (U.S.A., Canada, Amérique du Sud) et à des Pays d'Asie (Japon et Taïwan). Ses adhérents comprennent des représentants du monde des affaires, des Universités, des Administrations et des Barreaux. Au cours de ses congrès, les participants sont devenus de plus en plus nombreux (même s'il peut être préférable qu'ils n'augmentent pas d'une manière trop importante afin que soit toujours préservé le climat exceptionnel qui règne au sein de la Ligue).

Ses groupes nationaux qui constituent l'essentiel de ses cellules de travail se sont également considérablement développés.

Créée sous le nom de « Ligue Internationale Contre la Concurrence Déloyale », elle a vu transformer sa dénomination d'origine pour mieux répondre à l'ensemble de ses activités en devenant successivement « Ligue Internationale Contre la Concurrence Déloyale » avec en sous-titre « Association Internationale d'Etude de la Concurrence » et enfin « Ligue Internationale du Droit de la Concurrence ». Elle est certainement à l'heure actuelle le groupement le plus important et le plus compétent en matière de droit de la concurrence. Elle est souvent consultée à ce titre par les instances internationales, européennes et nationales.

La Ligue a changé deux fois de siège social (Milan puis Genève) et plusieurs fois de siège administratif (à Paris successivement, 33 rue Jean Goujon, 2 rue Fabert, 85 Bd Malesherbes et depuis une date récente

154 rue de l'Université). Depuis 1950, les fonctions de secrétaire administrative ont été toujours remplies avec compétence et dévouement par Mme Jacqueline Henriot-Mergin qui était également à l'origine secrétaire du Conseil National du Commerce. Elle demeura à son poste jusqu'à sa retraite en décembre 1993. Nous devons lui exprimer aussi notre reconnaissance pour les renseignements qu'elle a pu nous donner et qui ont complété utilement notre documentation pour rédiger cet historique.

Celui-ci nous paraît nécessairement devoir commencer par la liste de tous ceux qui à un moment donné ont assuré la présidence de notre association et lui ont donné l'impulsion qui l'a propulsée vers les sommets qu'elle a atteints.

Dr JUNCKERSTORFF (Allemagne, 1930)  
M. Georges MAUS (France, 1939)  
Me Antoine LECLERCQ (Belgique, 1952-1953)  
Me Pietro BARBIERI (Italie, 1954-1955)  
M. Gaston Louis VUITTON (France, 1956-1957)  
Dr Alfons KLINGSLAND (Autriche, 1958-1959)  
Dr Elmar MICHEL (Allemagne, 1960-1961)  
Me Francesco COPPOLA D'ANNA (Italie, 1962-1963)  
Me Pierre-Alex FRANCK (Belgique, 1964-1965)  
Prof. Henri DESBOIS (France, 1966-1967)  
Dr Paul FOERSTER (Autriche, 1968-1969)  
Prof. Edmond MARTIN-ACHARD (Suisse, 1970-1971-1972)  
Prof. Remo FRANCESCHELLI (Italie, 1973-1974)  
Dr Kurt GREIFELT (Allemagne, 1975-1976)  
Me Jacques LASSIER (France, 1977-1978)  
Me Aimé DE CALUWÉ (Belgique, 1979-1980)  
Me John BURRELL (Grande-Bretagne, 1981-1982)  
Prof. Remo FRANCESCHELLI (Italie, 1983-1984)  
Me Jaques GUYET (Suisse 1985-1986)  
M. Yves SAINT-GAL (France, 1987-1988)  
Me Antoine BRAUN (Belgique, 1989-1990)  
Prof. Charles GIELEN (Pays-Bas, 1991-1992)  
Dr Ludwig LINDER (Allemagne, 1993-1994)



Il faut y ajouter aussi les noms de tous ceux qui à un moment ou l'autre ont été les chevilles ouvrières de notre activité.

Avant 1940 : Dr JUNKERSTORFF

Jacques LASSIER : secrétaire général : 1951 à 1976

Yves SAINT-GAL : rapporteur général : 1951 à 1979

Robert COLLIN : secrétaire général adjoint : 1963 à 1976  
secrétaire général : 1976 à 1980

Antoine BRAUN : rapporteur général adjoint : 1963 à 1979  
rapporteur général : 1979 à 1986

Jean-Jo EVRARD : secrétaire général adjoint : 1976 à 1980  
secrétaire général : 1980 à 1986

Michel LA VIOLETTE-SLANKA :

secrétaire général adjoint : 1981 à 1987

D. DREYER : secrétaire général adjoint : 1987 à 1989

F. HERMANS : rapporteur général adjoint : 1980 à 1982

Xavier LEURQUIN : rapporteur général : 1986 à 1992

Ludwig LINDER : rapporteur général adjoint : 1983 à 1990

Pierre-Vincent BOS : secrétaire général : 1986 à 1992

Giovanni GOZZO : secrétaire général adjoint : 1990 à 1992  
secrétaire général depuis 1992

Guy LEIGH : rapporteur général adjoint : 1990 à 1992  
rapporteur général depuis 1992

Claude A. DELCORDE : rapporteur général adjoint depuis 1992

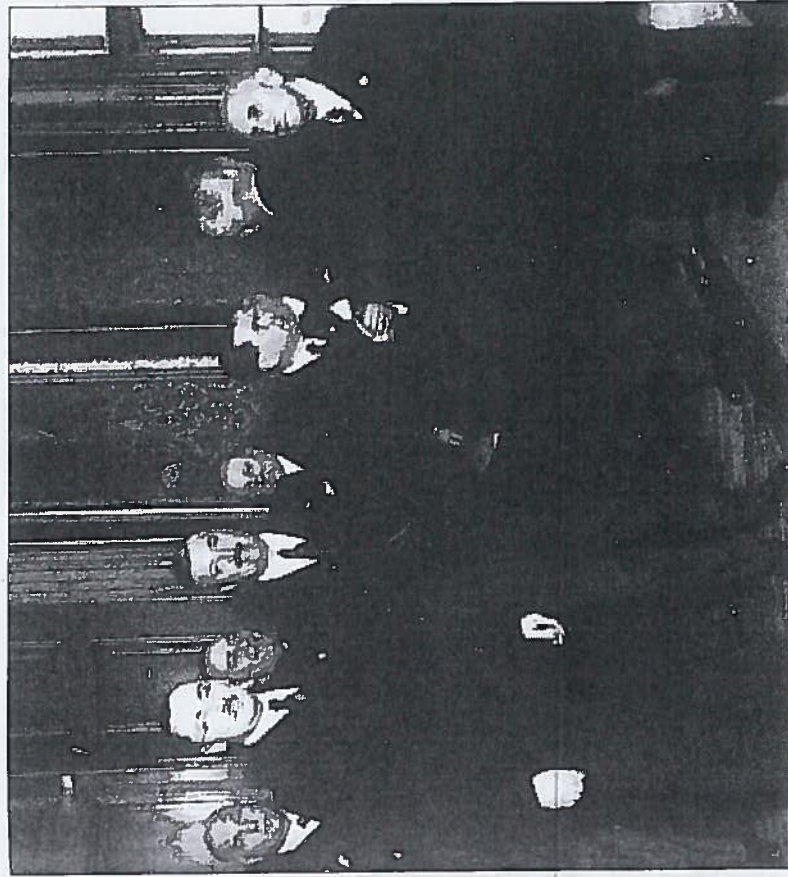
J.-M. HENRIOT-BELLARGENT :

secrétaire générale adjointe depuis 1992.

Furent successivement trésoriers, Messieurs G.-L. Vuitton, A. Bertrand de Casanove, B. Torti, A. Françon, H. Robert.

**1930** La Ligue Internationale contre la Concurrence Déloyale a été fondée en 1930 par le Dr JUNKERSTORFF (Allemagne), nommé par la suite professeur à l'Université de Saint-Louis et qui s'est vu conférer le titre de « Président Fondateur de la Ligue Internationale Contre la Concurrence Déloyale ». Il a continué d'ailleurs, depuis les Etats-Unis, à rédiger des messages qui furent lus pendant toute une période aux séances d'ouverture des congrès.

Avant la guerre, la Ligue a tenu ses congrès à La Haye (1931), Berlin (1932), Bruxelles (1933), Vienne (1934), Prague (1935), Budapest (1936) et Paris (1937). Ces congrès ont eu un certain retentissement, particulièrement celui qui s'est tenu à Budapest. Il est intéressant de signaler que les journées d'études de septembre/octobre 1993 qui se sont déroulées à Budapest ont rassemblé plus de 200 délégués et ont, elles aussi, remporté un succès marqué.



CONGRÈS DE BUDAPEST 1936

*de droite à gauche :*

M. le Secrétaire d'Etat Haller, Dr E. Banyesz, M. le Ministre Dr Lazar, Prof. Dr K. Junkerstorff.

**1936** Le congrès de Budapest de 1936 (auquel participèrent différents ministres et secrétaires d'Etat hongrois) a voté une résolution exprimant la doctrine de la Ligue en souhaitant que la législation et la jurisprudence de chaque Etat soient fondées sur les principes fondamentaux suivants :



- \* *Première thèse* : La concurrence est libre et doit rester libre sur le terrain international.
- \* *Deuxième thèse* : La concurrence doit porter sur la qualité de la prestation principale, et non sur des avantages accessoires.
- \* *Troisième thèse* : La concurrence doit être loyale ; elle doit s'inspirer des principes du commerçant honnête ; elle doit avant tout respecter les us et coutumes en vigueur dans les rapports commerciaux et être scrupuleusement de bonne foi.
- \* *Quatrième thèse* : La concurrence doit être fondée sur la vérité et exclure toute possibilité d'équivoque.

Dès cette époque, la Ligue a exercé une influence non négligeable sur le développement du droit international et national concurrentiel. La Ligue a présenté des études en Suisse, en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie, dont les gouvernements de l'époque ont tenu compte en présentant le texte définitif des lois correspondantes.

La Ligue possédait alors une revue paraissant à Leyden en cinq langues sous le nom de « La Concurrence Loyale » (la revue actuelle de la Ligue est bilingue - anglais et français - et a pour titre « La Revue Internationale de la Concurrence - la RIC »).

Demeurée nécessairement inactive pendant la période des hostilités, la Ligue fut ranimée en 1950 par Me Pietro Barbieri, avocat à Milan. Ce dernier conseilla au Dr Junkerstorff de se mettre en relation avec M. Yves Saint-Gal (chef du Contentieux à l'Union des Fabricants pour la Protection Internationale de la Propriété Industrielle et Artistique) avec lequel il entretenait des relations professionnelles et amicales. Le Dr Junkerstorff demanda à Monsieur Saint-Gal de contacter le Conseil National Français du Commerce (CNC) dont le président, Monsieur Georges Maus, était également le dernier président en exercice de la LICCD. C'est ainsi que Monsieur Saint-Gal eut le privilège de faire la connaissance des dirigeants du CNC : Messieurs Maus, président, Benaerts, délégué général et le jeune conseiller du service juridique, Me Jacques Lassier.

**1950** Avec l'accord du président de l'Union des Fabricants, Monsieur Gaston-Louis Vuitton, le Conseil National du Commerce donna mission à Monsieur Saint-Gal de le représenter au Congrès Régional qui devait

se tenir en mai 1950 à Salzbourg, la ville de Mozart, dont la situation sur la Salzach peut faire penser à celle de Florence sur l'Arno (où nous devions nous rendre ultérieurement) avec les coupoles de leurs églises que l'on peut admirer des collines avoisinantes qui les dominent, même si le charme dégagé par ces deux cités est très différent (l'une de style baroque et parfois même de caractère un peu frivole, et l'autre de style renaissance plutôt sévère).

Quatre pays étaient représentés à Salzbourg par des groupes nationaux :

*L'Allemagne* (animée par le Dr Junkerstorff avec le concours du professeur Geiler et du Dr Gunther), *l'Autriche* (animée par le Dr Alfons Klingsland, une personnalité attachante et de « grande classe » qui devait être nommé président d'honneur de la LICCD, et le Dr Hunna) et *l'Italie* (entraînée par Me Pietro Barbieri, nommé vice-président de la LICCD).

*La France* avait délégué des observateurs : à Monsieur Saint-Gal, s'étaient également joints Me Eric Gabrielsen (avocat à Cognac et spécialiste des appellations d'origine) et Monsieur Artin Devletian (chef de contentieux à l'Institut National des Appellations d'Origine). Après avoir rappelé quelles étaient les possibilités offertes en France pour réprimer la concurrence déloyale, Monsieur Saint-Gal, comme il en avait reçu la mission, invita les membres de la LICCD à participer au Congrès qui devait se tenir à Paris quelques mois plus tard en 1950 sous l'égide du Conseil National du Commerce.

Me Jacques Lassier (France) a été nommé secrétaire général en 1951 et Monsieur Saint-Gal (France), quelques temps après, rapporteur général. L'un et l'autre devaient demeurer fort longtemps à leur poste et Me Jacques Lassier le quitta pour accéder à la présidence. Ils furent remplacés l'un et l'autre par d'autres grands noms de notre association, dont la liste figure plus haut. En quittant ses fonctions de secrétaire général, Me Lassier, tout en exprimant ses remerciements pour l'honneur qui lui était conféré et la confiance qui lui avait été témoignée, ajouta, avec l'humour malicieux dont il était coutumier, qu'il avait parfaitement compris que son nouveau poste lui avait été donné pour le mettre sur une voie de garage !

Le premier congrès de la Ligue qui se tint à Paris en automne 1950, après les sympathiques journées de Salzbourg réunit un nombre appréciable de délégués. A la suite du rapport présenté par Me Gabrielsen, une motion fut votée en faveur d'une protection plus



complète des appellations d'origine. Fut encore examinée la mission qui incombait à la Ligue en vue de la réalisation de la Charte de la Havane. Il fut également décidé qu'une publication des travaux de la Ligue devrait être à nouveau réalisée et, qu'après ces « retrouvailles », des réunions se tiendraient désormais chaque année.

Ces réunions auxquelles s'ajoutent les moments de détente (excursions et visites de sites intéressants) qui permettent de rapprocher encore davantage les congressistes, se dérouleront toujours effectivement dans cette ambiance à la fois studieuse et amicale qui constitue l'élément caractéristique de notre association. C'est la raison pour laquelle nous avons estimé opportun, dans cet historique de rappeler, non seulement les principaux éléments de nos travaux, mais aussi de mentionner ces anecdotes qui caractérisent le style et le climat assez exceptionnels de la Ligue.

En ce qui concerne les travaux proprement dits, nous n'avons pas cru utile d'énoncer le texte intégral de toutes les motions puisque celles-ci feront l'objet d'une publication spéciale. Nous avons seulement précisé quels avaient été les éléments les plus importants de ces travaux.

Dès le début, les réunions de la Ligue ont été réparties en deux étapes : une année consacrée à des journées d'études destinées à préparer le congrès qui se tient l'année suivante. En fait, les journées d'études sont devenues de véritables petits congrès au cours desquels sont désignées des commissions où se discutent les principales questions qui devront ensuite être examinées à fond. Les discussions ont lieu en langues allemande, anglaise et française avec traduction simultanée.

A ces deux manifestations traditionnelles que constituent les journées d'études et les congrès se sont ajoutés des journées de rapporteurs, des séminaires et des colloques. Dans l'historique, année par année qui va suivre, on pourra se rendre compte de l'évolution qui a eu lieu. Parmi les colloques les plus importants, on retiendra :

\* En mars 1963, celui de Bruxelles, sur les articles 37 et 90 du traité de Rome. Ce colloque, fort réussi, a été organisé par Me P.-A. Franck, particulièrement averti de ce problème, qui avait déjà eu la possibilité de préciser dans divers congrès de la Ligue quelle était son opinion sur la concurrence que peuvent exercer des administrations publiques au préjudice d'entreprises du secteur privé ;

\* En 1970, celui de Londres, pour examiner le droit britannique en matière de réglementation de la concurrence où prit notamment la parole la spécialiste mondialement connue qu'est Madame Valentine Korah.

\* En 1971, celui de Berlin Ouest avec la participation du Bundes-Kartellamt et concernant la réglementation de la concurrence en République Fédérale d'Allemagne. Au cours de ce colloque, notre ami Philippe Pepy connut une aventure peu commune : il avait déposé ses chaussures à la porte de sa chambre pensant qu'elles seraient nettoyées. Or le lendemain elles avaient disparu. Il pleuvait à torrent et, abrité par le parapluie du portier, il dut, en chaussons, sortir de l'hôtel pour faire l'acquisition d'autres chaussures ! Lors de ce colloque, nous avons visité le Zoo de Berlin où, sous une forte chaleur on pouvait regarder dormir des crocodiles, comme nous avons pu en voir d'autres également au Zoo d'Anvers en 1980. A ce propos, le Professeur Françon par ailleurs très sérieux mais sachant faire preuve d'humour devait nous faire remarquer : « le crocodile est notre adversaire car il prétend que « la Ligue a tort » (l'alligator), mais nous n'avons pas à nous émouvoir car dans ce « cas y ment » (caïman) ! »

\* En mai 1972, un colloque, animé par Me Edmond Martin-Achard, eut pour thème : la législation suisse sur les cartels et organisations analogues et ses applications par la Commission des cartels. Ce colloque faisait ainsi suite aux journées d'études déjà organisées par la LICCD à Londres en 1970 et à Berlin en 1971 pour examiner le droit britannique et le droit allemand en la matière.

\* En 1980, celui de Luxembourg consacré à un contact avec la Cour de justice et ses procédures.

\* En mars 1981, celui de Lausanne, sur la concurrence parasitaire, présidé par Me Edmond Martin-Achard (Rapporteurs : Prof. Bernard Dutoit de l'Université de Lausanne, Prof. Remo Franceschelli pour l'Italie, Monsieur Yves Saint-Gal pour la France et la Belgique, Prof. Kaspar Spöndlin pour la Suisse, Prof. Rolf Sack pour l'Allemagne).

\* En mai 1982, celui de Bruxelles, concernant la distribution sélective (rapporteurs : Me Collin et Monsieur Stöver).

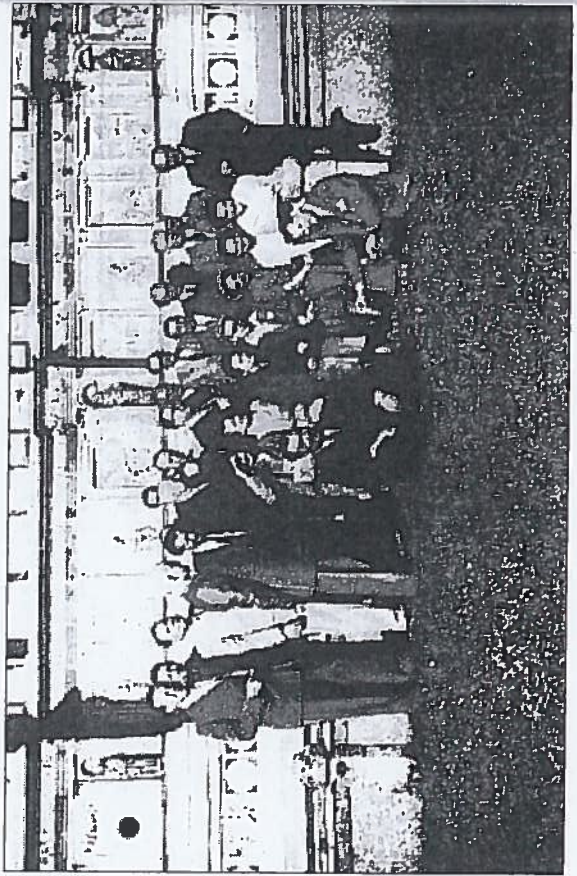
\* En 1984, celui de Francfort sur la protection des informations dans le domaine informatique.



- \* En 1986, celui d'Amsterdam consacré aux contrats de franchisage.
- \* En 1988, celui de Vienne, organisé par notre ami Peter Pöch et consacré à la distribution de biens et au droit C.E.E.
- \* En 1990, celui d'Egham, au Royaume-Uni sous la direction de Christopher Morcom et consacré au rôle des autorités mondiales en matière de concurrence.
- \* En 1992, celui de Milan, dirigé par Monsieur Sena et consacré à la publicité comparative.
- Celui de Copenhague où Jens Fejø nous invita à l'étude de la dérégulation dans une perspective nationale et internationale.
- \* En juin 1994 un colloque a été organisé à Varsovie.

**1951** Après le congrès tenu à Paris en 1950, un deuxième congrès se tint à Milan au printemps 1951.

Les congressistes eurent le plaisir de visiter la Chartreuse de Pavie, magnifique spécimen de l'architecture de la Renaissance italienne remontant à 1396 et où François Ier fut retenu captif.



Une photo émouvante des membres de la Ligue fut prise devant la façade de la Chartreuse. Outre Gilberte Lassier on peut y revoir des êtres chers aujourd'hui disparus, notamment Alfons Klingsland, Madame George, Jacqueline Saint-Gal, Antoine Leclercq, Raymond Dûsolier, Jacques Lassier. En avant, accroupi et à côté d'Yves Saint-Gal (dans la même position) on peut reconnaître l'imposante silhouette d'Etem Deris qui, avec sa délicatesse habituelle, avait tenu à se tenir assis afin de ne pas masquer « par sa taille et son aimable corpulence » certains membres du groupe ! A l'issue du banquet de clôture de Milan, l'un des congressistes italiens, Me Penneta, nous proposa de lever nos verres à la santé des contrefacteurs et des concurrents déloyaux, sans lesquels nous n'aurions pu nous réunir.

Nous avons aussi, avec un plaisir malicieux, entendu Pietro Barbieri évoquer « l'arête » de la cour de Milan.

Des journées d'études eurent lieu ensuite, en automne 1951, à Xanten (Westphalie) où nous avons été accueillis par le Président du groupe allemand, Monsieur Emil Underberg, industriel, qui avait inscrit sur la porte d'entrée de sa propriété la mention « Ligue Internationale contre la Concurrence Déloyale ». L'intelligence et le sens du contact de notre hôte dépassaient largement sa petite taille.

Monsieur et Madame Underberg nous avaient abrités sous une tente de grande dimension. Il pleuvait à torrent. Nous avons été réchauffés par la liqueur « Underberg » la rivale de Fernet Branca. Ce produit assez vigoureux eut un heureux effet. L'atmosphère était à la fois sérieuse mais aussi détendue. L'épisode suivant en témoigne : il pleuvait toujours et en nous accompagnant à notre hôtel, un avocat allemand avait ouvert le toit décapotable de sa voiture et nous dûmes nous abriter sous des parapluies.

**1952** Le congrès qui fit suite à ces journées d'études se tint dans l'hôtel de la Chambre de Commerce de Bruxelles du 18 au 20 septembre 1952, sous la présidence de Me Antoine Leclercq, président du groupe belge, qui devait être nommé président de la Ligue en remplacement de Monsieur Georges Maus, décédé.

Les travaux portèrent essentiellement sur la protection de l'enseignement (rapport de Me Leclercq, Belgique et de Monsieur Saint-Gal, France), sur celle des formules publicitaires (rapport du Dr Schönherr, Autriche), de la publicité (rapport du professeur Ulmer, Allemagne) et sur la



politique des prix imposés (rapport de Monsieur Lebouleux, France). Le rapport du professeur Ulmer (Allemagne) donna lieu à une discussion assez vive et aboutit au vote d'une résolution exprimant le souhait que l'annonceur vante ses services d'une manière honnête.

Une anecdote savoureuse, hors congrès, peut être rappelée :

Les organisateurs du congrès avaient prévu une visite à Waterloo. Madame George (épouse du président de la Commission juridique du CNC et de la Chambre Syndicale Nationale des sociétés laitières vendant au détail) était dotée d'une forte personnalité (les anecdotes la concernant sont innombrables). Elle exprima l'opinion que cette visite constituait une insulte pour les Français, nombreux au congrès. Or, en arrivant devant le monument, la guide commença son explication par ces mots : « Ladies and Gentlemen ». Madame George explosa alors littéralement !

**1953** Après le congrès de Bruxelles, une journée d'études se tint, au printemps 1953, à Ouchy sur les bords du Lac Léman, au pied de Lausanne. Elle fut animée par le professeur Edmond Martin Achard aidé de Monsieur Edouard Huguenin. Nous fûmes accueillis d'une manière fort sympathique à l'entrée d'Ouchy par les épouses de congressistes du Canton de Vaud, entraînées par Esther Huguenin, qui nous attendaient le verre à la main pour nous faire déguster un excellent produit local.

**1953** Nous avons préparé à Ouchy le congrès qui devait avoir lieu à la Chambre de commerce d'Istanbul du 11 au 15 août 1953 sous la direction de Monsieur Akosman, président du groupe turc, du Dr Cihat Iren, secrétaire général et surtout de Me Etem D. Deris, rapporteur et principal animateur du groupe turc, qui devait demeurer l'un des plus fidèles participants des réunions de la Ligue avec son sens profond de l'amitié.

Pour nous rendre à Istanbul, nous avons emprunté un navire turc où la nourriture, essentiellement nationale, était plus fraîche au retour qu'à l'aller en raison de sa provenance. L'ambiance du voyage se révéla des plus gaies et très intéressante par le magnifique parcours. L'arrivée à Istanbul par mer offre un spectacle inoubliable.

Monsieur Vuitton se montrait particulièrement volubile, à la fois imposant et surprenant avec sa haute taille, sa casquette, son costume bleu foncé, dont la veste était fermée par une ceinture à la boucle dorée et entourée en bandoulière par des jumelles et un appareil

photographique... Il trouva toutefois critiquable que Me Leciercq, pour représenter la Belgique, soit vêtu d'un short et d'une chemisette où étaient imprimés différents articles de journaux ! Nous étions plusieurs « jeunes » (alors !) revêtus d'un short : Edouard Huguenin, Jacques Lasser et Yves Saint-Gal, qui avaient établi une surveillance pour vérifier si Monsieur Vuitton ne montait pas sur le pont supérieur où ils s'étaient rendus dans cette « tenue légère » pour éviter la trop grande chaleur.

De son côté, Yves Saint-Gal ne put contenir sa tendance aux « jeux de mots ». C'est ainsi que, près de Messine, nous admirions dans la nuit les étincelles qui jaillissaient du Stromboli. Il était assez tard et il nous suggéra de nous rendre dans nos cabines pour nous mettre en « strombe au lit ». Au matin, nous entrions dans le détroit des Dardanelles lorsqu'un passager qui se trouvait à ses côtés lui demanda où nous nous trouvions ; « cher Monsieur », lui répondit-il « nous sommes dans l'un des deux détroits (des trois) ! »

Notre première escale s'effectua à Naples où nous arrivâmes de bonne heure. Yves Saint-Gal, toujours incorrigible, s'empressa de remarquer que nous avions ainsi la chance d'avoir pu contempler Napoli (Naples au lit) !

Certains d'entre nous profitèrent de cette escale pour visiter Herculanium. Lors du rembarquement, plusieurs officiers montèrent à bord avec un léger retard. Le commandant, sévère et intraitable, les attendait et, en guise de réprimande, leur infligea une giflette retentissante ! On ne badinait pas avec la discipline.

Pendant cette traversée, l'un des « incidents » les plus remarquables fut « le grain » de Monsieur George. Il régnait un temps magnifique et au premier petit-déjeuner, Monsieur George déclara que nous avions eu « un grain » au cours de la nuit. Nous eûmes encore droit à la même réflexion au deuxième et troisième petit-déjeuner. Surpris, nous commençâmes à avoir des doutes sur la véritable signification de ce « grain ». Une recherche permit de constater que tous les matins le pont situé au-dessus de la cabine de Monsieur et Madame George était lavé et que leur manchon à air ayant été déplacé, l'eau s'écoulait jusque dans leur habitat. Nous fûmes ainsi complètement rassurés sur la santé morale de notre ami Monsieur George qui était d'ailleurs un homme connu pour son intelligence, son sens du raisonnable et sa courtoisie !



Les séances de travail ont porté plus spécialement :

- \* sur la protection de l'enseigne, des raisons sociales et des noms commerciaux (rapport de Y. Saint-Gal) - avec vote d'une motion proposant une définition et un système de protection de ces différents droits ;
- \* sur la protection des secrets de fabrication après la date de cessation du contrat de travail des salariés (rapport de MMes Gabrielsen et Lassier, France) ;
- \* sur la commercialisation des produits de marque (rapport de Me Martin-Achard, Suisse) - avec vote d'une motion reconnaissant que l'exercice d'un droit de suite posait des problèmes complexes et nécessitait l'étude d'une législation comparée avant que la Ligue puisse se prononcer ;
- \* sur l'unification du droit concurrentiel (rapport de Mlle Levy, France) - avec vote d'une motion émettant le vœu que la pratique dénommée « vente à la boule de neige » soit interdite ;
- \* sur la concurrence pouvant résulter de la réexpédition des produits et de son incidence sur les contrats d'exclusivité et sur les prix (rapport de Me Barbieri, Italie et de Monsieur Huguenin, Suisse) - avec vote d'une motion considérant que la violation d'une telle convention constituait un acte déloyal de concurrence.

Ces travaux furent agrémentés par des excursions dont la plus intéressante fut celle de Brousse (en Anatolie) où nous avons pu admirer de magnifiques spécimens de l'art musulman. L'ancienne Constantinople avec ses prestigieux monuments byzantins et ottomans nous a également beaucoup enchantés.

Nous avons été reçus avec chaleur et gentillesse par nos amis Monsieur et Madame Denis dans leur agréable propriété sur les bords de la mer de Marmara à Principio (Iles aux Princes). Pendant la traversée, Jacques Lassier nous fit bénéficier de ses talents de mime. Tous les passagers, dont la plupart ne comprenaient pas le français, étaient secoués de rires. A terre, nous avons tous entrepris une promenade à dos d'âne. Madame Georgette Leblond (secrétaire générale de l'Institut International des Classes Moyennes) faillit perdre un peu de sa dignité professionnelle. Frappé par une badine, l'âne sur lequel elle était montée partit en flèche et notre amie dut se suspendre au cou de l'ânier pour ne pas être renversée !

1955 Après sa préparation au cours des journées d'études à Paris en 1954, le congrès suivant se tint à Monaco sous la présidence de Me Barbieri, du 11 au 21 mai 1955, alternativement au Théâtre des Beaux-Arts et dans une salle de l'hôtel Hermitage mise à la disposition de la Ligue par la Société des Bains de Mer. Les congressistes, venus nombreux, reçurent un accueil particulièrement chaleureux de la part des autorités monégasques, même si, de la salle où se tenaient nos réunions, nous parvenait le vrombissement des autos qui participaient au Grand Prix de Monaco !

Les séances de travail portèrent :

- \* En premier lieu, sur la concurrence parasitaire (rapport de Y. Saint-Gal, France) - avec une motion émettant le vœu que cette étude soit poursuivie pour examiner s'il convenait de créer une action nouvelle concernant les agissements parasites (consistant à distinguer à son profit le renom acquis légitimement par un tiers) - A noter que la répression de la concurrence parasitaire et des agissements parasites, termes défendus et proposés par Y. Saint-Gal, ont été en définitive approuvés par des motions adoptées à l'unanimité en 1957 au Congrès de Vienne - (voir ci-après ce congrès, et Annuaire 1957 LICCD, p. 209).

Les autres séances de travail concernèrent :

- \* Le droit des producteurs et des distributeurs vis-à-vis des tiers et ceux des distributeurs entre eux, relatif aux conditions de commercialisation des produits (rapporteur : Prof. R. Plaisant, France) - avec vote d'une motion constatant, d'une part, que la clause de prix imposé joue un rôle important et favorable dans la commercialisation des produits de marque, bien qu'il existe sur ce point des intérêts et des positions très différents et que, d'autre part, la violation en connaissance de cause de ces clauses constitue un acte de concurrence déloyale.

- \* La concurrence pouvant résulter de la réexportation des produits (rapport de Monsieur Huguenin, Suisse, faisant suite au rapport du Congrès d'Istanbul) - avec vote d'une motion considérant que le contrat d'exclusivité ne portait pas atteinte à la liberté du commerce et que des tiers, qui en avaient connaissance agissaient contrairement aux règles morales en vendant, contre la volonté du producteur et de son agent, les produits visés par ce contrat.



\* Enfin, après le rapport de Monsieur Boisacq (Union belge des Annonceurs) sur la répression de la publicité abusive, une motion considérait avec satisfaction que, dans bon nombre de pays (particulièrement en France avec le fonctionnement du BVP), le respect des principes d'autodétermination destinés à réprimer la publicité abusive donne d'excellents résultats et souhaitait que cette pratique soit encouragée par les Pouvoirs publics.

Un déjeuner amical réunit les congressistes à l'Auberge des Quatre Chemins sur les hauteurs qui dominent Monaco. Au cours de la montée, nous avions rencontré le Prince Rainier qui se déplaçait à cheval.

Nous déjeunions par petites tables dans une joyeuse ambiance, Monsieur Vuitton était particulièrement en verve. Yves Saint-Gal s'aperçut qu'il manquait du vin à sa table. De l'autre bout de la salle, il en fit à haute voix la remarque à Monsieur Raport (Belgique) chargé de veiller à la bonne ordonnance du déjeuner. Monsieur Raport (au nom prédestiné par un congrès !) qui discutait avec ses voisins n'y prêta pas attention. L'aubergiste se munit d'une grosse cloche à vache et dit à Yves Saint-Gal « maintenant ce Monsieur va certainement vous entendre ». Mais Albert Raport continuait sa conversation et Y. Saint-Gal lui cria : « Raport, lorsque la cloche arrive, vous pourriez au moins faire attention ! » A ce moment, Monsieur Vuitton qui était sorti quelques minutes s'encadra dans la porte et, pointant un index vengeur vers notre rapporteur général déclara : « Saint-Gal je saurai m'en souvenir, je vous note à six mois, attention à vous ! » Puis il se rassit. A ce moment, un des convives de la même table interrogea : « Je n'aperçois plus Madame Saint-Gal ? » - un autre répliqua : « Madame Saint-Gal est sortie avec Monsieur Magnin pour « soigner » l'avancement de son mari ! » Entendant ce propos, Monsieur Vuitton bondit : « Saint-Gal, deuxième observation et que j'en aie pas une troisième à vous faire mon ami ! Qui doit « soigner » votre avancement, est-ce Monsieur Magnin ou moi ? » (Pour la compréhension de cette réplique, nous rappellerons que Monsieur Vuitton était le président de Y. Saint-Gal à l'Union des Fabricants, alors que Monsieur Magnin était son ancien directeur avant d'être nommé vice-directeur de l'Organisation Mondiale de la Propriété Industrielle à Genève). En fait, Jacqueline Saint-Gal était sortie prendre l'air avec Monsieur Magnin et d'autres Suisses de sa table, dont les Huguenin.

Edouard Huguenin avait eu lui-même quelques soucis. En conduisant sa voiture, arrêté par un policier, il s'excusa de rouler un peu vite -

« oh non ! » s'exclama le policier avec un accent méridional inimitable - « ce n'est pas que vous rouliez trop vite, c'est que vous voliez un peu bas ! »

Une autre épisode concerne le professeur Paul Durand, président du groupe français. Ce dernier nous rejoignit avec retard pour participer à notre déjeuner. Il revenait de donner des conférences en Yougoslavie et « atterrit » un peu « éberlué » dans l'atmosphère joyeuse des « Quatre Chemins » car l'ambiance du pays qu'il venait de quitter était évidemment très différente. Il fut accueilli en ces termes par notre ami belge, Pierre Alex Franck - « Très heureux de vous voir professeur Durand, même si vous êtes ici un professeur sans faculté ! » - Paul Durand était de tendance un peu réservée, mais avec le sens du contact. Doué d'une vive intelligence, il se mit rapidement à l'unisson en nous paraissant satisfait de ces « retrouvailles » au sein d'une association dont il appréciait le sérieux des travaux et le climat amical. (Le professeur Durand devait malheureusement disparaître en 1960 lors du tremblement de terre d'Agadir qui engloutit son hôtel).

1955 Des journées d'études se tinrent en 1955 à Amsterdam pendant lesquelles nous eûmes le loisir de déguster des anguilles à Volendam, au bord du Zuiderzee.

Au cours de nos travaux, la question de la publicité abusive fut particulièrement étudiée.

1957 Le congrès, qui suivit ces journées d'études, se déroula à Vienne du 16 au 19 septembre 1957, sous la présidence du Dr Alfons Klingsland, dans une magnifique salle de l'Haus der Industrie où, comme le rappela le maire de Vienne, se réunissait le Conseil des Forces Alliées et où la Conférence des Ambassadeurs mit fin en 1955 à la période d'occupation. A la fin de cette conférence, les drapeaux des armées alliées d'occupation furent baissés devant cet immeuble et le drapeau autrichien demeura seul hissé.

Les travaux de notre congrès portèrent successivement :

\* sur la concurrence parasitaire - rapport de Y. Saint-Gal, France, qui donna lieu à des observations animées, aux travaux d'une commission et au vote d'une motion citée plus haut dans la rubrique du congrès de Monaco ;



\* sur la répression de la publicité abusive - rapport de Monsieur Renson, Belgique, avec vote d'une motion rappelant l'intérêt de la question et souhaitant que soit fourni un inventaire sur divers pays énumérés ;

\* sur l'évolution de la jurisprudence et de la doctrine concernant la répression de la concurrence déloyale dans les pays représentés à la Ligue (Me Lasser, France, rapporteur) - avec vote d'une motion émettant le vœu que les décisions des autorités supranationales à intervenir, soient toujours prises dans le sens de la liberté du commerce, de l'industrie et de la concurrence ;

\* sur la fiscalité et la concurrence déloyale (Prof. R. Plaisant, France) - avec vote d'une motion constatant que la violation délibérée d'obligations fiscales par une entreprise dans un marché concurrentiel peut constituer une pratique de concurrence déloyale, mais que toutefois l'individualisation de la victime du préjudice et l'évaluation de celui-ci posait en fait un cas d'espèce délicat appelant des solutions particulières relevant uniquement de l'appréciation souveraine et équitable des tribunaux.

Furent aussi examinés à Vienne :

\* La concurrence portée par l'Etat et les personnes morales de droit public au commerce et à l'industrie privés - rapport de Me Pierre-Alex Franck, Belgique, avec vote d'une motion constatant que si les pouvoirs publics peuvent exceptionnellement exercer des activités économiques et si celles-ci sont en concurrence avec le secteur privé, cette concurrence doit se faire dans des conditions équitables (ce qui n'est pas toujours le cas). Il a été en outre décidé que la question serait jointe à celle relative à la concurrence dans le cadre de la Communauté européenne et qu'une documentation complémentaire devrait être demandée aux groupes nationaux sur des cas typiques et l'aspect juridique des interventions administratives.

\* L'usage des médailles et des distinctions remportées dans des expositions ou des manifestations commerciales internationales par les industriels et les commerçants - rapport de Mlle Suzanne Levy, administrateur civil au ministère français de l'Industrie et du Commerce, avec vote d'une motion précisant que l'abus d'utilisation de récompenses constitue fréquemment un facteur important de concurrence déloyale et que des mesures devraient être prises en vue de réduire ces abus, tant sur le plan national que sur le plan international et que, sans se dissimuler les difficultés de parvenir à un résultat satisfaisant,

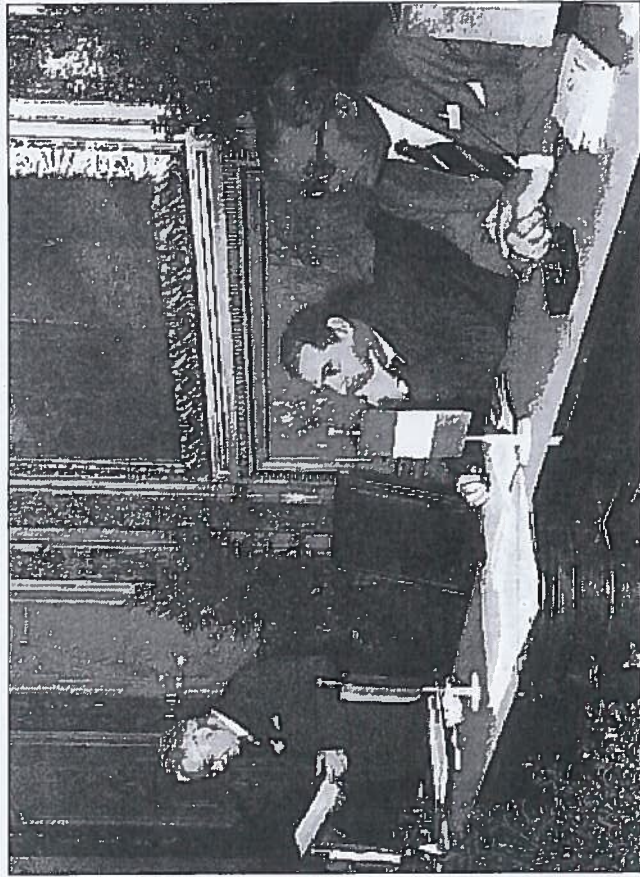
des efforts devraient être poursuivis en ce sens dans deux directions, à savoir : - l'application plus rigoureuse de la législation existante, ce qui implique une information plus précise des intéressés, - l'amélioration des législations internationales et nationales.

\* Les indications de provenance et les appellations d'origine, leur protection par la législation des différents pays et les conventions internationales - rapport du Dr Christian, Autriche - avec vote d'une motion constatant que dans un grand nombre de pays, la protection des indications de provenance, y compris des appellations d'origine, fait l'objet de dispositions législatives générales et particulières, permettant d'assurer d'une manière plus ou moins efficace leur protection contre toute utilisation abusive ; mais constatant aussi que cette protection n'est pas toujours satisfaisante sur le plan international et que des améliorations seraient souhaitables pour permettre d'assurer une protection aussi complète que possible conformément au vœu émis par la Ligue Internationale contre la Concurrence Déloyale lors du congrès de Paris ; constatant encore que du point de vue économique, l'emploi d'indications de provenance ou d'appellations d'origine fausses ou fallacieuses a des conséquences particulièrement graves, leur abus constituant une des formes les plus flagrantes de la concurrence déloyale ; et constatant enfin que les différents projets élaborés par le Bureau International de Berne et notamment celui prévoyant un arrangement international sur la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international, présentaient un intérêt incontestable et que leur adoption permettrait de réaliser un progrès très important sur le plan de la protection des appellations d'origine ; et souhaitant qu'il soit tenu compte de ces propositions dans les efforts faits pour améliorer la protection sur le plan international des indications de provenance et des appellations d'origine, en vue de la future Conférence de Lisbonne.

\* La préparation de la Conférence diplomatique de Lisbonne en ce qui concerne le nom commercial, l'enseigne et la raison commerciale en vue d'une révision de la Convention d'Union de Paris - rapport de Y. Saint-Gal, France - avec vote d'une motion émettant le vœu qu'il y aurait lieu de prévoir que la Convention, d'une part, refuse l'enregistrement et aussi l'usage à titre de marque des noms et enseignes notoirement connus et que, d'autre part, l'usage et aussi l'enregistrement des noms et enseignes notoirement connus soient interdits dans les pays qui ont créé un registre spécial pour ces deux éléments ; qu'en outre, il serait opportun d'assurer une protection



effective aux enseignes et aux noms notoirement connus en ajoutant un nouvel alinéa à l'article 6 bis de la Convention d'Union de Paris ou mieux encore un article séparé.



CONGRÈS DE VIENNE 1957

MM. Barbieri, Lassier et Humna.

Les congressistes avaient été invités à assister à une représentation de l'Opéra de Vienne. Les spectateurs devaient être obligatoirement en tenue de soirée (robe longue et smoking), ce qui était certainement une mesure heureuse. Yves Saint-Gal parcourait avec d'autres congressistes la salle des pas perdus en fumant une cigarette. Un huissier s'approcha et lui dit - « no smoking » - Yves Saint-Gal lui répondit en riant sous cape - « je ne vais tout de même pas me déshabiller pour vous faire plaisir ! »

**1958** Cette année fut marquée par la disparition du Dr Emil Underberg, président du groupe allemand et industriel connu.

Les obsèques du Dr Underberg avaient été grandioses. Le défilé se rendant à l'église s'étendait sur plusieurs kilomètres. Tous les Allemands présents étaient couverts d'un haut-de-forme. La Ligue était représentée

par une délégation comprenant : J. Lassier, A. Leclercq, P.-A. Franck et Y. Saint-Gal. Le décès du Dr Underberg avait profondément affecté tous les dirigeants de la Ligue.

Le groupe allemand s'était, quant à lui, trouvé quelque peu désarmé par la disparition de son prestigieux président. J. Lassier et Y. Saint-Gal se rendirent en Allemagne et prirent contact avec le Dr K. Greifelt qui dirigeait une association allemande concernée par la lutte contre la concurrence déloyale « Zentrale zur Bekämpfung unlauteren Wettbewerbs » dont le siège était à Frankfurt/Main. Le Dr Greifelt s'intéressa avec efficacité à la réorganisation du groupe allemand dont la présidence fut confiée au Dr Elmar Michel et la vice-présidence à Mme Underberg (qui devait être nommée ensuite membre d'honneur) ; le Dr Greifelt en devenait lui-même secrétaire général.

Malgré son deuil, Madame Underberg tint à ce que les journées d'études qui devaient se tenir chez elle à Balken aient lieu malgré tout.

La même réception cordiale et studieuse qu'en 1951 nous fut réservée. Nous y accueillîmes pour la première fois Robert Niemants et Aimé De Caluwé. Sans doute était-ce le lieu qui s'y prêtait, mais le retour des deux intéressés à leur hôtel à Marienbaum en compagnie d'Artin Devletian ne manqua pas de pittoresque.

**1959** Le congrès qui suivit les journées préparatoires de Balken, se tint à Paris du 27 au 29 mai 1959, sous la présidence de Monsieur Gaston L. Vuitton. La séance inaugurale eut lieu dans la salle mise à notre disposition par l'Union des Industries chimiques, et les séances de travail se déroulèrent dans les salons du Conseil national du Commerce.

Dans son allocution à la séance d'ouverture, le professeur Paul Durand, président de l'Association française contre la Concurrence Déloyale (poste auquel il avait succédé au doyen Hamel) s'exprima en ces termes :

« Au moment même où l'élaboration du droit de la concurrence déloyale nous paraissait, pour l'essentiel, achevée, toutes les perspectives qui nous étaient familières viennent à se modifier. A la répression de la concurrence déloyale dans l'Etat libéral, assurée par l'observation de simples règles de moralité, succèdent aujourd'hui les problèmes, bien plus délicats, de la concurrence dans les économies organisées du monde moderne : ceux que posent la protection du public, l'intervention de



l'Etat, l'institution des Communautés européennes. Les géologues nous décrivent les lents phénomènes de dérive qui ont donné, au cours des âges, aux continents leurs configurations actuelles. Il est d'autres dérives qui transforment insensiblement les structures des sociétés humaines. Le destin nous aura donné la chance exceptionnelle d'assister à l'une des plus remarquables et d'ouvrir de vastes domaines à la méditation du juriste et à l'action des gouvernements et des milieux professionnels.

« La Ligue n'a pu manquer d'être sensible à ce phénomène, et déjà ce congrès de Paris dut aborder bien d'autres problèmes que ceux de la concurrence déloyale, étroitement entendue. Mais le temps n'est-il pas venu de prendre plus complètement conscience de cette évolution et, tout en respectant le domaine d'activité d'autres organismes avec lesquels la Ligue a toujours eu la sagesse d'éviter toute rivalité, de lui donner formellement la mission d'étudier dans leur ensemble les problèmes de la concurrence ? Quelle serait la fierté de l'Association française si le nom du congrès de Paris se trouvait un jour lié à la transformation de la Ligue Internationale contre la Concurrence Déloyale en une Ligue Internationale du Droit de la Concurrence, au recrutement plus large encore, au domaine d'activité plus étendu, à l'autorité plus haute auprès de nos institutions nationales et des Communautés européennes. »

L'avis judicieux ainsi donné par le professeur Paul Durand devait être entendu puisqu'il fut effectivement décidé par la suite que la Ligue porterait désormais la dénomination de « Ligue Internationale du Droit de la Concurrence » (tandis que l'Association Française devenait : « Association Française d'Etude de la Concurrence » - cet exemple devait d'ailleurs être suivi par la plupart des autres groupes nationaux). Hélas, le professeur Durand, après nous avoir donné ce sage et ultime conseil, nous quitta à son tour mais d'une manière tragique. En effet, il devait disparaître avec son épouse en 1960, englouti dans son hôtel lors du tremblement de terre d'Agadir, et seule sa voiture garée dans la rue devait rappeler sa présence. L'assistance très nombreuse et émue qui participa à la messe dite en sa mémoire prouva combien il était considéré et aimé.

J. Lassier et Y. Saint-Gal purent obtenir l'adhésion du Professeur Henri Desbois pour prendre cette difficile succession. Ils n'eurent qu'à s'en féliciter. Le professeur Henri Desbois accéda à son poste en 1961. Yves Saint-Gal lui succéda en 1976 et passa la « relève » en 1989 à Robert Collin.

Les travaux de ce deuxième congrès de Paris portèrent sur les questions suivantes :

\* La réglementation commerciale de la publicité abusive (rapporteur : Monsieur Renson, Belgique) avec vote d'une motion constatant que le caractère des cas de publicité devenait de plus en plus subtil, et .retenant, pour en obtenir une répression efficace, les cinq points suggérés par le rapporteur.

Une discussion animée s'engagea au sujet de la publicité subliminale faisant appel au subconscient (à cette discussion prirent part plus spécialement Monsieur Renson et Me P.-A. Franck, Belgique, le Dr Schönherr, Autriche, le Dr Greifelt et le professeur Hefermelh, Allemagne, Messieurs Luzzato et Vigevani, Italie, et Monsieur Grunet, Union des Annonceurs, France, lequel était déjà intervenu sur le même sujet auprès de la Chambre de commerce Internationale).

La publicité subliminale devait être examinée d'une manière plus complète en 1969 au congrès de Vienne, tandis que la question voisine de la publicité faisant appel à l'inconscient devait être étudiée à son tour au congrès de Genève en 1972.

\* L'évolution de la notion de concurrence déloyale (Rapporteur : J. Lassier, France) avec vote d'une motion tenant compte de la différence à opérer entre la concurrence déloyale (formellement interdite au nom de l'intérêt public et demeurant dans le cadre des concepts traditionnels des législations nationales et de l'article 10bis de la Convention d'Union de Paris) et la concurrence réglementée qui prohibe seulement et formellement les pratiques contraires à la loyauté et à la liberté dans la concurrence et qui s'apprécie en tenant compte de la liberté du commerce et de l'intérêt bien compris du consommateur.

\* L'usage des médailles et des récompenses dans les expositions internationales (rapport de Mlle Suzanne Lévy, France) avec vote, après une discussion animée, d'une motion rappelant conformément aux suggestions présentées en 1957 au congrès de Vienne, qu'une amélioration pourrait être recherchée en s'inspirant de la législation française du 8 août 1912.

\* La protection des appellations d'origine (rapporteur : Monsieur Devletian, France, suppléant le Dr Christian, Autriche, empêché).



Après un historique de la question par Monsieur Devletian soulignant d'une part, les travaux antérieurs importants déjà entrepris par la Ligue et les améliorations obtenues sur le plan international lors de la Conférence diplomatique de Lisbonne d'octobre 1958 (et conformes au vote exprimé par la Ligue au congrès de Vienne), un motion fut adoptée souhaitant que les pays ratifient la Convention de Paris et les Arrangements de Madrid et de Lisbonne.

\* La concurrence des pouvoirs publics vis-à-vis du secteur privé (rapporteur : Me P.-A. Franck, Belgique) - Ce rapport constituait une suite au rapport préliminaire présenté au congrès de Vienne et qui avait donné un inventaire. Fort complet, ce rapport donna lieu au vote d'une motion considérant que, en raison du développement considérable des entreprises économiques dépendant des pouvoirs publics, il convenait que ces dernières ne puissent exister que si elles répondaient aux exigences du bien commun. Ces derniers principes étaient d'ailleurs rappelés dans la motion ; (soulignons également le colloque organisé par P.-A. Franck à Bruxelles en 1971 sur ce sujet et qui remporta un vif succès.

\* Les procédés de répression de la concurrence déloyale (rapporteur : Monsieur Y. Saint-Gal, France). Dans son rapport, Y. Saint-Gal attirait l'attention sur les divergences qui existaient dans ce domaine entre les législations des divers pays, et sur la nécessité d'harmoniser les droits en la matière. Il insista notamment sur l'intérêt que présentent certaines procédures telles qu'elles existent en Allemagne, en Autriche et en Suisse et même d'une manière spéciale en Belgique et au Luxembourg. Dans la motion votée, la Ligue a émis le vœu que la répression d'actes répréhensibles soit rapide et efficace et que des modifications soient apportées dans ce sens dans certaines législations nationales.

\* La réglementation dans les pays membres de la Communauté européenne et dans le traité de Rome des ventes au rabais, en solde, en liquidation et au débailage avec prime ou assorties d'avantages dus au hasard (rapporteur : professeur Hefermehl et Dr Spingler, Allemagne) avec vote d'une motion approuvant les propositions tendant à rechercher l'élaboration d'un texte européen à partir duquel les législations nationales devraient s'harmoniser.

\* Les problèmes de la concurrence vis sous leur aspect économique (rapporteur : Monsieur Louis Legrand, France) avec vote d'une motion décidant de prolonger l'étude de la question en y comprenant le droit de suite.

\* L'opposabilité aux tiers des contrats d'exclusivité (Rapporteur : Me Beneventani, Italie) avec vote d'une motion se référant à celle votée au congrès de Monaco et recommandant que l'agent exclusif soit fondé à s'opposer à la vente du même produit faite par un tiers dans sa zone d'exclusivité et décidant que soit recherché un projet de réglementation en ce qui concerne l'article 3, lettre h du traité de Rome. Il convenait également de se préoccuper de l'incidence de l'article 85 du même traité.

\* La répercussion des atteintes à la libre concurrence par l'abus de position économique dominante sur le marché ou sur une partie substantielle de celui-ci (Rapporteur : Monsieur Niemants, Belgique). La motion votée insistait sur la nécessité que les échanges internationaux s'accroissent dans un climat de concurrence loyale et sur l'intérêt de dresser un tableau comparatif des pays plus directement concernés.

A noter qu'Y. Saint-Gal se vit par la suite confier la mission de présenter tous les deux ans un rapport d'information sur l'évolution du droit de la concurrence et de la répression de la concurrence déloyale. A. Braun accepta de lui prêter son concours pour cette rédaction. Le dernier rapport sur cette évolution a été présenté par Y. Saint-Gal en 1993 aux journées d'études de Budapest et publié dans la RIC étant donné l'importance des changements opérés dans différents pays.

De son côté, Monsieur Devletian reçut la charge de rédiger tous les deux ans un rapport d'information sur la protection des indications de provenance et des appellations d'origine. Après son décès prématuré en mars 1992, un rapport fut présenté sur ce sujet par Madame Bienaymé appartenant également à l'Institut National des Appellations d'Origine.

\* La concurrence entre co-locataires commerciaux (Rapporteur : Me Bernard Martin, France) avec vote d'une motion constatant que cette garantie de paisible jouissance incombant au propriétaire à l'égard de son locataire s'entend dans un sens différent suivant les pays.

Hors congrès, une réception fut donnée par Monsieur Pestel, directeur de l'INAO, avec le concours de Monsieur Devletian. Les personnes accompagnantes assistèrent à un défilé de mode dans une maison de Haute Couture. Enfin, les congressistes eurent droit à une



promenade sur la Seine en Bateaux-Mouches. Les organisateurs (qui n'appartenaient heureusement pas à la Ligue) les accueillirent d'une manière originale en précisant : « Les membres de la Ligue pour la concurrence déloyale embarquent sur le dernier bateau ! »

**1960** Au printemps 1960, nous avons eu la chance de nous rendre à Florence pour des journées d'études destinées à préparer le futur congrès de Düsseldorf. Nous étions logés dans un hôtel occupant une position remarquable, à mi-chemin entre Fiesole et Firenze. Nous jouissions d'une vue magnifique. Un souvenir inoubliable.

Autre souvenir mémorable : Mlle Suzanne Levy - aussi fidèle et studieuse adhérente qu'étourdie patente - avait laissé son sac de toilette dans le train qui se rendait à Rome ! Elle put le récupérer au retour grâce à la diligente intervention de Jacques Lassier.

**1961** Nous avons eu le plaisir ensuite de participer début 1961 à Obernai à des journées d'études qui réunirent plus spécialement les rapporteurs du futur congrès de Düsseldorf. Notre logement dans une colonie de vacances donna lieu à de nombreuses facéties.

Ces journées nous donnèrent l'occasion de visiter Strasbourg et aussi le Mont Sainte-Odile où devait se produire de nombreuses années plus tard une terrible catastrophe aérienne.

Le professeur Henri Desbois, au cours d'une sympathique réception à Barr se vit décerner le titre de membre de la Confrérie Saint-Etienne d'Alsace. Le président du groupe français se comporta fort bien, le verre à la main. (Précisons qu'Antoine Braun et Yves Saint-Gal seront à leur tour intronisés Commandeurs du Tasse Saumur par le grand échevin de cette confrérie lors d'une « fastueuse » cérémonie qui se déroula au Château de Brézé pendant le congrès d'Angers en 1988).

C'est à Obernai que nous rejoignit pour la première fois Me Jaques Guyet, avocat au barreau de Genève, qui devait devenir le secrétaire du groupe suisse présidé par le professeur Edmond Martin-Achard auquel il succédera.

**1961** Les travaux du congrès de Düsseldorf se sont déroulés sous la présidence du Dr Michel du 8 au 10 mai 1961 alternativement dans la salle de la conférence du bâtiment Karl Arnold, du Palais des Sciences et dans la salle panoramique du restaurant Zweibrücker Hof.

La séance inaugurale d'ouverture s'est tenue dans la grande salle des congrès du Palais des Sciences. Il fut donné lecture d'un message du professeur K. Junckerstorff (professeur à Saint-Louis, Etats-Unis), président fondateur de la LICCD, particulièrement ému d'adresser son message dans son Allemagne natale où il avait fondé la Ligue trente-et-un ans auparavant. Il se déclara heureux que la Ligue ait étendu ses domaines d'activité et estima qu'elle avait une mission à remplir en préparant un projet de convention pour établir un code de concurrence uniforme intéressant les Etats membres de la Communauté européenne.

Le Dr Michel évoqua également la mémoire des membres disparus depuis le Congrès de Paris : Dr Klingsland, président d'honneur de la Ligue, Monsieur Theyse, président du groupe hollandais, le professeur Durand, président du groupe français, le Dr Huhenecker, président de la Cour Suprême d'Autriche.

Monsieur Finniss, président de l'Institut International des Brevets et président du Comité de Coordination des Droits de Propriété industrielle de la Communauté économique européenne et aussi directeur de l'Institut national Français de la Propriété industrielle, émit l'opinion que « si la Ligue n'existait pas, il faudrait l'inventer ! Son œuvre est en effet essentielle, car dans la plupart des actes internationaux on ne trouve guère des textes exprimant les principes qui doivent gouverner une concurrence saine et loyale. Or, à côté de la concurrence déloyale, on voit se développer une notion de concurrence préjudiciable à la vie économique du pays ».

Les séances de travail ont porté sur les questions suivantes, dont plusieurs étaient en continuation et dont l'étude d'autres (nouvelles) devait être poursuivie :

\* Les règles commerciales de publicité loyale - Examen des répercussions du rapport et de la motion présentés au congrès précédent (rapporteur : Monsieur Renson, Belgique). Le rapporteur est invité à poursuivre dans la même ligne les démarches qu'il a déjà effectuées et dont certaines se sont révélées fructueuses.

\* Protection des appellations d'origine - Rapporteur : Monsieur Devletian, France, qui mentionne les nouvelles ratifications de conventions.

\* L'examen des questions suivies par la Communauté européenne (rapporteur : J. Lassier, France).



\* Evolution de la répression de la concurrence déloyale (Rapporteur : Y. Saint-Gal, France).

\* Réglementation des ventes dans les pays de la CEE et en Autriche (Drs Greifelt et Spengler, Allemagne).

\* Modalité d'intervention pour faire respecter les intérêts généraux en matière de concurrence déloyale (Rapporteur : Me A. De Caluwé, Belgique) avec vote d'une motion souhaitant que soit fait un effort de définition de l'intérêt collectif souligné par le rapporteur.

\* La protection des idées publicitaires (Rapporteur : le professeur Plaisant, France) avec vote d'une motion souhaitant qu'une protection plus large des créations publicitaires soit obtenue en se fondant sur les notions de concurrence déloyale et de concurrence parasitaire.

\* Le droit de suite du titulaire de la marque relatif à ses produits (Rapporteurs : Monsieur L. Legrand, France et le professeur E. Martin-Achard, Suisse) avec vote d'une motion décidant de mettre à l'étude les moyens susceptibles de faciliter l'exercice de ce droit de suite.

\* La répression des atteintes à la libre concurrence (Rapporteur : Monsieur Niemants, Belgique). Il fut décidé de poursuivre l'étude de cette question.

Le congrès de Düsseldorf nous a procuré le plaisir d'une agréable visite sur le Rhin où nous avons pu admirer les nombreux châteaux forts qui le dominent.

Düsseldorf vit aussi se fondre les générations. Introduisant le rapport d'Aimé De Caluwé, Yves Saint-Gal se réjouit de l'apport de « jeunes » que connaissait la Ligue. Il se vit répondre par Aimé De Caluwé qu'il s'agissait néanmoins d'une jeunesse toute relative, en ce qui le concernait, teintée de la « nostalgie du cheveu qui s'enfuit ».

Düsseldorf laissa aussi le souvenir d'une gastronomie étonnante. Jugez-en par les menus des congressistes.

Premier repas : Kalbsfricassée ;

Deuxième repas : Hühnerfricassée ;

Dîner de clôture : Gemischte Kalbs und Hühnerfricassée.

1962 Des journées d'études se sont tenues aux Trois Epis (Alsace) du 31 mai au 2 juin. Nous étions logés dans le même hôtel et le séjour fut des plus sympathiques. Nous nous trouvions près de la remarquable ville de Colmar que nous avons eu tout le loisir de visiter.

Nous avons pu constater avec satisfaction que les rapporteurs nationaux avaient déjà réalisé un travail important qui laissait augurer un bon congrès.

A ces journées d'études étaient présents pour la première fois le bâtonnier Francq de Charleroi, aujourd'hui disparu et son fils, notre ami Bernard Francq. Ce fut pour eux l'occasion de rencontrer notre autre ami K.-F. Beier, dirigeant du Max Planck Institut de München, qui trouva à ce moment en Bernard le collaborateur qu'il cherchait pour assurer l'étude européenne du droit de la concurrence déloyale dont il était chargé. Et c'est ainsi que fut amorcé le commentaire approfondi que Gerthard Schricker et Bernard Francq consacrèrent au droit de la concurrence déloyale en Belgique.

1963 Après ces journées préparatoires, s'est tenu le congrès de Stresa du 1er au 5 mai 1963. C'est à ce congrès que vint nous rejoindre pour la première fois Me Remo Franceschelli qui devait se montrer si actif au sein de la Ligue où il fut immédiatement désigné comme président de la Commission de rédaction des motions pour le congrès.

Le groupe français fut frappé par la perte de son prestigieux président d'honneur, le doyen Hamel, prédécesseur du professeur Paul Durand, et aussi celle de Monsieur Louis Legrand, directeur à la Sté Bénédicte et l'un de nos plus fidèles participants.

Le congrès devait se tenir au Palais des Congrès de Stresa sous la présidence de Monsieur Coppola d'Anna, président de la Ligue et du groupe italien.

En dehors des deux questions traditionnelles d'information (évolution de la concurrence déloyale et du droit de la concurrence, et appellations d'origine) et des questions en continuation, les questions nouvelles suivantes furent examinées au cours de nos travaux :

1. Elaboration d'une théorie de l'acte commercial déloyal ou illicite vis-à-vis des réglementations modernes de la concurrence - sanctions civiles, pénales et administratives (rapporteur : Me Franco Ligi, Italie).

2. Conflits de lois en matière de concurrence déloyale (Rapporteur : Dr Mösing, Autriche).

3. Concurrence déloyale résultant d'information de presse portant appréciation critique sur un produit ou un service (rapporteur : Prof. Sordelli, Italie).



4. Baisse de prix anormale comme moyen de concurrence déloyale (rapporteur : Dr Greifelt, Allemagne).

Un certain nombre de motions (lues en langue allemande par le Dr Beier, en langue française par M. Dûsolier, et en langue italienne par le Dr Ribolzi) furent votées après discussion souvent animée, notamment sur les questions en continuation n° 1 (répression des atteintes à la libre concurrence), n° 2 (opposabilité aux tiers des contrats d'exclusivité), n° 4 (réglementation des ventes), n° 3 (modalités d'intervention pour faire respecter les intérêts généraux en matière de concurrence déloyale, motion recommandant à ce sujet d'exercer une action en cessation ou au moins une mesure provisoire). Il en fut de même pour les questions nouvelles n°s 2, 3 et 4 dont la poursuite est décidée.

C'est à partir de ce congrès que Jacqueline Henriot-Mergin dut provisoirement quitter son poste de secrétaire administrative de la Ligue en raison de ses maternités. Elle fut remplacée de 1965 à 1969 par Mlle Colette Guyon, nièce d'Yves Saint-Gal, qui l'appelaient Tonton Yves. Jacques Lassier, avec son humour coutumier, s'empressa de désigner désormais son ami Yves sous le qualificatif de « Tonton ». Il fut d'ailleurs suivi par plusieurs autres membres de la Ligue qui, même encore maintenant, continuent ainsi que leurs épouses et enfants, à lui donner ce « titre parental ». Jacqueline Henriot-Mergin et Colette Guyon s'entendirent à merveille et la première fit profiter amicalement la seconde de sa grande expérience. Colette Guyon fit bénéficier son entourage de sa joie de vivre et de sa grande gentillesse, tout en montrant beaucoup de compétence et de dynamisme, comme se plut notamment à le remarquer elle-même Jacqueline Mergin.

Avec sa vivacité d'esprit et son habileté astucieuse, Jacques Lassier, au départ de ses voyages professionnels se faisait accompagner à l'aéroport par sa nouvelle secrétaire dans la voiture de cette dernière. A l'aller, il dictait son courrier en conduisant, et Colette Guyon ramenait la voiture. Elle dactylographiait le courrier à son retour.

Le secrétaire du groupe italien, Me Benedetto Torti, avocat, se montra particulièrement actif. Il se déplaçait sans cesse rapidement et en trouva les semelles de ses chaussures ! Le professeur Desbois qui admirait le comportement de ce dernier demanda à Y. Saint-Gal de lui rappeler son nom. Notre rapporteur général lui précisa qu'il s'appelait « coli ». Le professeur Desbois félicita alors le secrétaire du groupe italien en ces termes « toute mon admiration Monsieur Coli » - « Mon nom n'est pas Coli », lui répondit ce dernier, « mais Torti ». Monsieur Desbois qui avait beaucoup d'esprit et d'humour s'amusa de cette méprise !

Il fit au cours du congrès un temps splendide, ce qui permit aux participants d'admirer les îles Borromées, particulièrement Isola Bella et Isola del Pescatori (où nous avons fort bien déjeuné !).

1964 Les journées d'études destinées à préparer le congrès de Namur se tinrent à partir du 2 mai 1964 au Mont-Pèlerin (Suisse). Les travaux furent des plus studieux et efficaces. Nous étions logés à l'hôtel du Parc dans un site magnifique au milieu des bois.

Monsieur et Madame Vuitton étaient en grande forme. Ils formaient un couple déjà âgé mais très attachant. Madame Vuitton était assez « dure d'oreille » et interpellait souvent son mari d'une voix aiguë comme le font souvent ceux atteints de surdité : « Gaston, Gaston ! » Monsieur Vuitton malgré sa forte personnalité et son caractère, était particulièrement attentionné à son égard.

A la fin de ces journées, plusieurs congressistes nous quittèrent, le sac au dos, pour parcourir la montagne;

1965 A l'époque encore, le rythme des travaux était différent de celui d'aujourd'hui, comme cela a déjà été souligné pour les années antérieures. Si un congrès avait lieu tous les deux ans et des journées d'études également tous les deux ans, il n'y avait comme seule différence entre ces deux manifestations qu'une durée plus courte d'un jour pour les deuxièmes.

En revanche, peu avant les congrès, se tenaient les journées des rapporteurs destinées à peaufiner les rapports internationaux devant être présentés quelques mois plus tard. Tous les membres de la Ligue y étant conviés, les discussions se sont révélées être des remises en question, plutôt qu'une véritable préparation.

Les journées des rapporteurs cette année-là ont eu lieu les 19 et 20 février à Luxembourg où la Ligue put bénéficier de la chaleureuse hospitalité prodiguée par Me Ernest Arendt. Travail fructueux mais aussi délicate et prise de contact avec le vieux Luxembourg.

Du 23 au 26 mai 1965, le congrès réunit de nombreux participants à Namur, sous la présidence de P.-A. Franck, président du groupe belge.

Six sujet y furent traités :

1. De la libre concurrence à la concurrence réglementée présenté par quatre rapporteurs internationaux : Messieurs L.-C. Sermon (Belgique), R. Niemants (Belgique), F. Ligi (Italie) et J. Robert (France).
2. Validité et portée des contrats d'exclusivité dans divers pays. Rapporteur international : D. Beneventani (Italie).



3. Réglementation des ventes dans le cadre de la C.E.E. et dans divers autres pays. Rapporteur international : Dr K. Greifelt (Allemagne).
4. Baisse anormale de prix comme moyen de concurrence déloyale. Rapporteur international : Dr K. Greifelt (Allemagne).
5. Conflits de lois en matière de concurrence déloyale. Rapporteur international : Dr F. Mösing (Autriche).
6. Responsabilité des entreprises et des supports à raison des diffusions publicitaires concernant les produits et les services. Rapporteur international : Prof. Sordelli (Italie).

Tous les travaux du congrès ont fait l'objet d'une publication intégrale comprenant notamment les rapports d'information signés Y. Saint-Gal et A. Devletian.



#### NAMUR 1965

*De gauche à droite* : Messieurs Renson, De Caluwé, Defosset, Mesdames Defosset et Niemanis, M. Niemanis, Mme De Caluwé, M. Leclercq.

A ce moment s'ouvre une période pendant laquelle jusqu'en 1980, les travaux des congrès ne seront plus publiés à l'exception du procès-verbal des réunions.



#### NAMUR 1965

Notamment Mlle S. Levy et Me J. Favart.

A l'issue du congrès, la présidence de l'association a été abandonnée par P.-A. Franck. L'assemblée générale a appelé le professeur H. Desbois, président du groupe français, à lui succéder.

C'est cette même assemblée générale qui modifia le nom primitif de la Ligue internationale contre la concurrence déloyale en y ajoutant entre parenthèses un sous-titre : « (Association internationale d'étude de la concurrence) ».

Le 30 novembre 1965 voit la création d'un groupe argentin sous la direction du Dr Ernesto D. Aracama Zorraquin.

**1966** Si les archives de la Ligue ne contiennent que peu d'éléments pour cette année, on retiendra néanmoins les importantes journées d'études qui se sont tenues à Madrid les 15 et 16 septembre, sous la présidence du Professeur H. Desbois, le Professeur José Miro Burunat assumant la présidence du groupe espagnol.



L'ordre du jour en était le suivant :

Outre les deux rapports traditionnels d'information de Monsieur Yves Saint-Gal sur l'évolution de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et de pratiques anticoncurrentielles et de Monsieur Artin Devletian sur la protection des indications de provenance et des appellations d'origine, il a été présenté un rapport sur la protection des emblèmes des organisations internationales intergouvernementales, un rapport sur les chaînes volontaires et les groupements d'achats de détaillants et enfin un rapport d'information sur le droit d'action et d'intervention des groupements de consommateurs.

Les questions suivantes furent traitées :

1. De la libre concurrence à la concurrence réglementée. Cette question en continuation vit présenter le point de vue de l'économiste par le professeur Dischamps, le point de vue du juriste par le professeur Plaisant.
2. La question en continuation n° 2 : conflit de loi en matière de concurrence déloyale a été présentée par Me Ligi (Italie) avec Me Jean Robert (France) comme co-rapporteur.
3. La question en continuation n° 3 demeure consacrée à la responsabilité des entreprises et des supports à raison des diffusions publicitaires concernant les produits et les services. Le professeur Sordelli présenta le rapport.
4. La question nouvelle n° 1 concerne les credit cards. Le rapport international a été présenté par Monsieur Bertrand de Casanove (France).
5. La question nouvelle n° 2 traite de l'étude du dumping comme moyen de restriction de la concurrence sur le plan international. Le rapporteur international en est le professeur Ribolzi (Italie).
6. La question nouvelle n° 3 traitera de publicité comparative sous l'aspect notamment de préconisation d'emploi et de fiches informatives.  
Signalons au crédit de cette année 1966 la conférence faite le 12 décembre 1966 à l'invitation du groupe belge de la Ligue par Monsieur le procureur général F. Dumon qui traita du sujet : Les contrats de concession exclusive et le droit européen tel qu'il résulte des décisions administratives et juridictionnelles européennes récentes.

1967 C'est la France qui est chargée de l'organisation du congrès de Nice présidé par le professeur H. Desbois.

Ce congrès va se dérouler du 30 avril au 4 mai 1967.

Son ordre du jour est établi comme suit :

— Evolution depuis 1965 de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et de pratiques anticoncurrentielles : Monsieur Yves Saint-Gal.

— Rapport d'information sur la protection des indications de provenance et des appellations d'origine : Monsieur Artin Devletian.

— « Protection des emblèmes des organisations internationales intergouvernementales prévue notamment par l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle - évolution en particulier de l'emblème du conseil oléicole internationale. Rapporteur international : Monsieur Ronga (Suisse).

— Rapport d'information sur : « Chaînes volontaires et groupements d'achats de détaillants ». Rapporteur international : Monsieur Robert Collin (France).

— Rapport d'information n° 4 : Les groupements de consommateurs, leurs interventions et leurs responsabilités. Rapporteurs internationaux : Me Van Bunnan (Belgique) assisté de Monsieur Renson (Belgique).

Question n° 1 : évolution des réglementations sur les pratiques restrictives du point de vue économique et juridique; Messieurs Sichan (Belgique) et Niemants (Belgique).

Question n° 2 : Rapport entre la réglementation de la concurrence et la concurrence déloyale ou illicite. Rapporteurs internationaux : Messieurs Ligi (Italie) et J. Robert (France).

Question n° 3 : conflit de loi en matière de concurrence déloyale : rapporteur international : Dr F. Mösing (Autriche).

Question n° 4 : responsabilité des entreprises et des supports à raison de la diffusion publicitaire concernant les produits et les services. Rapporteur international : Monsieur Sordelli (Italie).

Question nouvelle n° 1 : les cartes de crédit. Rapporteur international : Monsieur A. Bertrand de Casanove (France).



Question nouvelle n° 2 : étude du dumping comme moyen de restriction de la concurrence sur le plan international. Rapporteur international : Professeur Ribolzi (Italie).

Question nouvelle n° 3 : liberté de concurrence et préconisation d'emploi (utilisation des produits recommandés par les constructeurs). Rapporteurs internationaux : Professeur R. Plaisant et Monsieur Fourès (France).

Question nouvelle n° 4 : utilisation des fiches, renseignements ou données permettant de confronter les caractéristiques des produits ou l'activité des concurrents, vue sous l'angle de la concurrence déloyale : Rapporteur international : Monsieur Badel (Suisse).

A l'issue du congrès, la présidence sera confiée à Monsieur Paul Forster, président du groupe autrichien.

C'est également en 1967 que le groupe d'études restreint et constitué au sein de la Ligue en 1965 termina ses travaux relatifs à l'interprétation de l'article 37 du traité de Rome. Sous la présidence de Me Franck, ce groupe comprenait Messieurs Franceschelli, Lassier, Deringer, Helmann, Morissens, Waelbroeck, Champeaud, Dubouis, Houssiaux, de Beaumont, Guerci, Gherardi, Jaeger et Van Ginkel.

L'étude fut publiée par l'éditeur Giuffrè de Milan sous le titre « Les monopoles dans le Marché commun » et elle fut diffusée en 1968.

**1968** C'est à Prague que vont se dérouler les journées d'études préparatoires du congrès de Vienne et elles seront présidées par Monsieur Henri Desbois, président du groupe français.

Ce qui marquera la mémoire des participants, c'est pourtant moins le travail intellectuel fourni du 1er au 5 mai que le fait que ces journées ont coïncidé avec le printemps de Prague et la merveilleuse liesse populaire de ces moments.

Nous avons vu le cortège du 1er mai où défilaient en tête Messieurs Dubcek et Svoboda. Nous avons connu la joie déferlante de toute une population qui ne pouvait croire à son bonheur. Et qui, parmi les anciens, après ce spectacle étonnant de « Laterna magika » oubliera jamais ces chants délirants dans un bistrot de Prague où Madame George et Jacques Lassier bras dessus-bras dessous chantaient la « Pomponette ».

Au cours de ces journées d'études, les sujets suivants ont été abordés ou préparés :

Rapport d'information n° 1 : Evolution depuis le congrès de Nice de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et de pratiques anticoncurrentielles. Rapporteurs internationaux : Messieurs Saint-Gal et Braun.

Rapport d'information n° 2 : Protection des indications de provenance et des appellations d'origine. Rapporteur international : Monsieur A. Devletian (France).

Note d'information n° 1 : Les cartes de crédit - aspects économique et juridique. Rapporteur international : Monsieur A. Bertrand de Casanove (France).

Note d'information n° 2 : Etude du dumping comme moyen de restriction de la concurrence sur le plan international. Rapporteur international : Monsieur Ribolzi (Italie).

Question en continuation n° 1 : Rapports entre pays de l'Est (ou dits socialistes), de l'Ouest (ou dits capitalistes) et pays en voie d'industrialisation (ou de développement) sur le plan des pratiques restrictives aux points de vue économique et juridique. Rapporteurs internationaux : Messieurs Knap (Tchécoslovaquie) et Pretnar (Yougoslavie), Dischamps (France) et Niemants (Belgique), E. Aracama Zorraquin (Argentine) et P.-A. Franck (Belgique).

Question en continuation n° 2 : Liberté de concurrence et préconisation d'emploi. Rapporteurs internationaux : Messieurs Fourès et Plaisant (France).

Question nouvelle n° 1 : Chaînes volontaires et groupements d'achat de détaillants. Rapporteur international : Monsieur R. Collin (France).

Question nouvelle n° 2 : Les groupements de consommateurs, leurs interventions et leurs responsabilités. Rapporteur international : Monsieur L. Van Bunnan (Belgique).

Question nouvelle n° 3 : Publicité comparative. Rapporteurs internationaux : Messieurs Boshagen (République fédérale) et Schönherr (Autriche).

Question nouvelle n° 4 : Publicité subliminale. Rapporteur international : Monsieur Greifelt (République fédérale).



Question nouvelle n° 5 : Règles de déontologie ou corporatives de concurrence. Rapporteur international : Monsieur Carrasco (Espagne).

Question nouvelle n° 6 : L'espionnage industriel entre les entreprises. Rapporteurs internationaux : Messieurs Cuelenaere et Tadic (Belgique).

Ces journées merveilleusement organisées par Monsieur Knap qui présidait le groupe tchécoslovaque, avec l'assistance du fidèle Karl Neumann et d'une équipe comportant les Drs Vizek et Horejs, ont connu deux cents participants, chiffre record à l'époque pour la Ligue.

L'assemblée générale tenue à Prague le 5 mai 1968 vit la naissance du groupe tchèque et du groupe colombien.

La fin de l'année (le 13 décembre 1968) vit la naissance d'un groupe suisse, jusque-là informel et qui confia sa présidence au bâtonnier Edmond Martin-Achard.

C'est à ce moment également que Mademoiselle Colette Guyon, jusque-là secrétaire administrative de la Ligue nous quitta. Elle sera remplacée par Madame Jacqueline Mergin qui reprit de la sorte une tâche déjà entamée en 1951, mais suspendue par la suite. Elle va l'interrompre définitivement vingt-cinq ans plus tard.

Il importe aussi de signaler la part importante prise par la Ligue dans la 5e Semaine de Bruges 1968, au collège d'Europe où, sous la présidence de Jacques Lassier et avec P.-A. Franck comme rapporteur, il a été procédé à l'étude du sujet « Les entreprises visées aux articles 90 et 37 du traité C.E.E. ». Ces travaux ont été publiés dans le volume habituellement édité par le collège d'Europe.

1969 C'est Vienne qui va accueillir le congrès de la Ligue du 25 au 29 mai.

Les débats ont porté sur les sujets énoncés au cours des journées d'études de Prague, qui ont été repris purement et simplement comme proposé, à l'exception de la question nouvelle portant sur les règles de déontologie et corporatives de concurrence, qui a été transformée en rapport d'information tout comme le rapport de Messieurs Tadic et Cuelenaere (Belgique).

Les participants se souviendront de l'expérience de publicité subliminale où l'invitation cachée de se tirer la cravate fut dépourvue de tout effet. Monsieur Paul Bassard (France) présenta sur le même sujet des observations remarquables.

A l'issue du congrès, le bâtonnier Martin-Achard est appelé à la présidence de la Ligue, succédant au président autrichien, Monsieur Paul Forster.

1970 Cette année est d'abord marquée par un deuil. Gaston-Louis Vuitton, trésorier de la Ligue nous quitte. Sa silhouette massive, sa forte personnalité, son apparence bougonne, qui pour ceux qui le connaissaient s'effacent derrière des trésors de cordialité, resteront dans les mémoires.

Armand Dufrasne, trésorier du groupe belge disparaît aussi, ainsi que Jean Deschrijver qui a donné au groupe belge ses pénates à la Maison de l'Automobile, qui est ainsi son siège plus que trentenaire.

Quittant les contrées latines, la Ligue poursuivant son expansion se réunit à Londres à l'invitation de John Burrel. Des journées d'études seront consacrées du 8 au 11 mars à l'examen de la nouvelle loi britannique sur les pratiques restrictives de la concurrence. Entre Knightsbridge et Hyde Park se retrouvent tous ceux qu'unit déjà une longue amitié.

La même année, du 3 au 6 mai, les journées d'études regroupent une nombreuse assemblée à Istambul où nous accueillent Etem Deris et son épouse, ces amis de toujours, qui se sont dévoués sans compter et qui ont rendu inoubliable l'excursion à l'île aux Princes.

Les sujets suivants y seront évoqués :

1. Rapport d'information n° 1 : Evolution dans les divers pays depuis le congrès de Vienne de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et de pratiques anticoncurrentielles. Rapporteurs internationaux : Messieurs Yves Saint-Gal et Antoine Braun.

Rapport d'information n° 2 : Protection des indications de provenance et des appellations d'origine. Rapporteur international : Monsieur Artin Devletian (France).

Note d'information n° 1 : Cartes de crédit. Rapporteur international : Monsieur A. Bertrand de Casanove (France).

Note d'information n° 2 : Etude du dumping comme moyen de restriction de la concurrence sur le plan international. Rapporteur international : professeur Ribolzi (Italie).

Rapport d'information n° 3 : Vente à perte de certains articles. Rapporteurs internationaux : Messieurs Heinz Michel (République fédérale) et Jolidon (Suisse).



Note d'information n° 3 : Publicité faisant appel à l'inconscient, étudiée dans le cadre des atteintes à la libre concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Greifelt (Allemagne) et Schluep (Suisse).

Question en continuation n° 1 : Liberté de concurrence et préconisation d'emploi. Rapporteurs internationaux : Messieurs Roger Fourès et Robert Plaisant (France).

Question en continuation n° 2 : Chaîne volontaire et groupements d'achats de détaillants. Rapporteur international : Monsieur Robert Collin (France).

Question en continuation n° 3 : Les groupements de consommateurs. Rapporteur international : Monsieur L. Van Bunnan (Belgique).

Question en continuation n° 4 : Publicité comparative. Rapporteurs internationaux : Messieurs Böhshagen (Allemagne) et Schönherr (Autriche).

Question nouvelle n° 1 : Règles et usages professionnels propres aux activités commerciales et industrielles en matière de concurrence. Rapporteur international : Monsieur Cerès Carrasco (Espagne).

Question nouvelle n° 2 : Violation des secrets industriels ou commerciaux en matière concurrentielle. Rapporteurs internationaux : Messieurs Cuelenaere (Belgique), Tadic (Belgique) et Burrel (Royaume-Uni).

Question nouvelle n° 3 : Les aspects déloyaux que peuvent éventuellement revêtir des ventes par correspondance et des ventes à domicile. Rapporteur international : Me De Caluwé (Belgique).

Question nouvelle n° 4 : Dommages et intérêts en matière de concurrence. Rapporteur international : Dr F. Mösing (Autriche).

1971 Le succès des journées d'études intermédiaires tenues à Londres a encouragé les dirigeants de la Ligue à récidiver.

Ils vont donc se retrouver à Berlin les 9 et 10 septembre pour s'y consacrer à l'examen de la loi allemande sur les pratiques restrictives de la liberté de la concurrence.

Et puisque la vie d'une association est faite de joies et de peines, cette fois c'est à la fin de 1970, le départ de Madame Leblond qui nous attriste, bientôt suivi de ce grand seigneur qu'était Diego Benaventani.

1971 fut également l'année de la promulgation de la nouvelle loi belge sur la concurrence déloyale (Les pratiques du commerce) à laquelle Antoine Braun consacra un commentaire dans le bulletin n° 118 de la Ligue.

1972 Les fastes du congrès de Genève vont se dérouler du 21 au 25 mai 1972 sous la présidence de Monsieur E. Martin-Achard. Il y sera présenté les rapports et traité des sujets suivants :

Question en continuation n° 1 : Chaînes volontaires et groupements d'achats de détaillants. Rapporteur international : Monsieur R. Collin (France).

Question en continuation n° 2 : Publicité comparative. Rapporteurs internationaux : Messieurs Böhshagen (Allemagne) et Schönherr (Autriche).

Question nouvelle n° 1 : Violation des secrets d'entreprises en matière concurrentielle. Rapporteurs internationaux : Messieurs Cuelenaere (Allemagne) et Burrel (Royaume-Uni).

Question nouvelle n° 2 : Dommages et intérêts en matière de concurrence déloyale. Rapporteur international : Dr F. Mösing (Autriche).

Question nouvelle n° 3 : Protection des indications de provenance et des appellations d'origine. Rapporteur international : Monsieur A. Devletian.

Rapport d'information n° 1 : Evolution dans les divers pays depuis le congrès de Vienne de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et de pratiques restrictives de concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Saint-Gal et Braun.

Question annexes :

- a) Cartes de crédit (Monsieur A. Bertrand de Casanove) (France).
- b) Dumping comme moyen de restriction de la concurrence sur le plan international (Prof. Ribolzi) (Italie).
- c) Préconisation d'emploi (Monsieur R. Fourès) (France).
- d) Groupements de consommateurs (Me Van Bunnan) (Belgique).
- e) Communication sur le code international des pratiques loyales en matière d'étude de marché de la C.C.I. (Monsieur A. Bertrand de Casanove) (France).



Rapport d'information n° 2 : Ventes à perte de certains articles. Rapporteurs internationaux : Messieurs Michel (Allemagne) et Jolidon (Suisse).

Rapport d'information n° 3 : Publicité faisant appel à l'inconscient, étudiée dans le cadre des atteintes à la libre concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Greifelt (Allemagne) et Schluep (Suisse).

Rapport d'information n° 4 : Règles et usages professionnels propres aux activités commerciales et industrielles en matière de concurrence. Rapporteur international : Monsieur Cereso Carrasco (Espagne).

Rapport d'information n° 5 : Pratiques déloyales à l'occasion de ventes directes aux consommateurs. Rapporteur international : Me De Caluwé (Belgique).

Le compte rendu du congrès figurera dans la communication n° 122 de la Ligue.

A l'issue du congrès, la présidence de la Ligue va échoir au professeur Remo Franceschelli.



L'ancien et le nouveau président.

1973 C'est en Espagne que la Ligue va se réunir une nouvelle fois pour des journées d'études tenues à Valence du 28 avril au 1er mai et magnifiquement organisées par Monsieur Miro Burunat et toute son équipe.

La Gardia Civil se montra exemplaire. N'est-ce pas elle qu'Antoine Braun aperçut examinant un véhicule vide retourné et dont il remarqua hilare : « c'est extraordinaire, il lui demande ses papiers ».

Il y a été question des sujets suivants qui seront préparés à Valence et traités en 1974 au congrès de Rome :

Rapport d'information n° 1 : Evolution dans les divers pays depuis le congrès de Genève de 1972 de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et de pratiques restrictives de la concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Saint-Gal (France) et Braun (Belgique).

Rapport d'information n° 2 : Evolution de la protection des indications de provenance et des appellations d'origine depuis le congrès de Genève. Rapporteur international : Monsieur Devletian (France).

Rapport d'information n° 3 : Vente à perte de certains articles. Rapporteurs internationaux : Messieurs Michel (Allemagne) et Jolidon (Suisse).

Rapport d'information n° 4 : Pratiques déloyales à l'occasion de vente directe aux consommateurs. Rapporteur international : Monsieur De Caluwé (Belgique).

Rapport d'information n° 5 : Concurrence à laquelle se livrent les grandes surfaces à propos des produits de marque en vendant les mêmes produits sous leurs propres marques. Rapporteur international : Madame Thery Monseu. (France - Belgique).

Question en continuation n° 1 : Violation des secrets d'entreprise en matière concurrentielle. Rapporteurs internationaux : Messieurs Cuelenaere (Belgique) et Burrel (Royaume-Uni).

Question en continuation n° 2 : Sanctions en matière de concurrence déloyale. Rapporteur international : Dr F. Mösing (Autriche).



Question nouvelle n° 1 : Distorsions dans le domaine de la concurrence causées par le système des prix fixés par les pouvoirs publics dans le secteur de l'énergie. Rapporteur international : Monsieur Guglielmetti (Italie).

Question nouvelle n° 2 : La concurrence entre institutions de crédit et ses limites. Rapporteur international : Monsieur Rutta (Italie).

Question nouvelle n° 3 : Coopération entre entreprises et concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Cereso Carrasco (Espagne) et Collin (France).

Question nouvelle n° 4 : La mise à l'échelle européenne de la distribution des produits de marque. Rapporteur international : Monsieur Lassier (France).

Le rapport des journées d'études de Valence peut être retrouvé à la communication n° 125 de la Ligue.

Sur le plan de la vie interne de celle-ci, il est fêté la naissance d'un groupe brésilien.

A cette époque, on note l'existence des groupes nationaux qui suivent : Allemagne, Autriche, Argentine, Belgique, Brésil, Colombie, Espagne, France, Italie, Suisse. En outre, la Ligue a des correspondants dans trente-trois pays.

Depuis lors, certains groupes nationaux ont disparu mais en revanche, beaucoup d'autres sont nés.

Et de nouveau, des amis nous quittent : le belge Jean Favart, ce prince de la propriété industrielle et René Spiette, directeur général de la Chambre de commerce de Bruxelles.

1974 C'est l'année du congrès de Rome. Brisant avec cette longue habitude qui nous réunissait à la fin du printemps, c'est en octobre que Remo Franceschelli a fixé son congrès pour échapper aux torpeurs de l'été. Il fit bien et put ainsi dédier à ses hôtes des journées inoubliables.

Le congrès va se dérouler du 6- au 10 octobre. Réunions dans ces vieux palais romains, atmosphère prestigieuse de cette vieille ville dont tous rêvent et qui est d'autant plus accessible lorsque des Romains vous y accueillent. Réception au Vatican par S.S. Paul VI dont les paroles à l'intention de la LICD furent reproduites à la communication n° 129 en même temps que le procès-verbal des réunions.

Les réunions furent consacrées à l'examen des sujets suivants :

Question en continuation n° 1 : Violation des secrets d'entreprises en matière concurrentielle. Rapporteurs internationaux : Messieurs Burrel (Royaume-Uni) et Cuelenaere (Belgique).

Question en continuation n° 2 : Sanctions et réparations en matière de concurrence déloyale. Rapporteurs internationaux : Messieurs Mösing (Autriche) et Lebel (France).

Question nouvelle n° 1 : Pratiques déloyales à l'occasion de ventes directes aux consommateurs. Rapporteur international : Me De Caluwé (Belgique).

Question nouvelle n° 2 : La concurrence entre institutions de crédit et ses limites. Rapporteurs internationaux : Messieurs Raport (Belgique) et Rutta (Italie).

Question nouvelle n° 3 : Coopération entre entreprises et concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Collin (France), Cereso Carrasco (Espagne), Benisch (Allemagne).

Question nouvelle n° 4 : La distribution des produits de marque et le droit communautaire. Rapporteur international : Monsieur J. Lassier (France).

Rapport d'information n° 1 : Evolution dans les divers pays, depuis le congrès de Genève, de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et de pratiques restrictives de la concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Saint-Gal (France) et Braun (Belgique).

Rapport d'information n° 2 : Evolution de la protection des indications de provenance et des appellations d'origine depuis le congrès de Genève. Rapporteur international : Monsieur A. Devletian (France).

Rapport d'information n° 3 : Vente à perte de certains articles. Rapporteurs internationaux : Messieurs Jolidon (Suisse) et Michel (Allemagne).

Rapport d'information n° 4 : Lutte entre producteurs et distributeurs à propos des produits de marque. Rapporteur international : Madame Théry Monseu (France - Belgique).

Rapport d'information n° 5 : La publicité par prestation (à l'exception des primes) et sa conception juridique. Rapporteur international : Monsieur Muller (Allemagne).



On notera également que le congrès s'est terminé par l'adoption d'un code de déontologie du commerce direct couvrant à la fois les ventes par correspondance et le commerce à domicile.

Cet important élément souligne le rôle qu'a pu jouer la Ligue en ce domaine et ce d'autant plus que les législations les plus récentes relatives à cette matière adoptent finalement une réglementation dont les termes sont très proches du code de déontologie élaboré à l'époque.

Au même moment, parut l'annuaire de la Ligue. Que de noms et de souvenirs qui jaillissent en le feuilletant.

A la fin du congrès, Kurt Greifelt, président du groupe allemand, est appelé à la présidence de la Ligue.

**1975** Cette année va connaître des journées d'études. A l'initiative de P.-A. Franck, président du groupe belge, elles auront lieu à Liège des 11 au 14 septembre 1975. Le changement d'époque marqué à Rome se poursuit donc.

En préparation au futur congrès qui se tiendra à Munich, il y est étudié :

Rapport d'information n° 1 : Evolution dans les divers pays depuis le congrès de Rome, de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et de pratiques restrictives de la concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Saint-Gal et Braun.

Rapport d'information n° 2 : Evolution de la protection des indications de provenance et des appellations d'origine depuis le congrès de Rome. Rapporteur international : Monsieur A. Devletian.

Question en continuation n° 1 : Violation des secrets d'entreprise en matière concurrentielle. Rapporteurs internationaux : Messieurs Burrel (Royaume-Uni) et Cuelenaere (Belgique).

Question en continuation n° 2 : Coopération entre entreprises et concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Collin (France), Carrasco (Espagne) et Benisch (Allemagne).

Question en continuation n° 3 : La distribution des produits de marque et le droit communautaire. Rapporteurs internationaux : Messieurs Lassièr et Muller (Allemagne).

Question nouvelle n° 1 : Relations entre la loyauté de la concurrence et l'intérêt des consommateurs (notamment marques et prix d'appel). Rapporteurs internationaux : Messieurs Fourgoux (France) et Dutoit (Suisse).

A la clôture des journées d'études, une distinction honorifique belge est décernée à Jacques Lassièr reconnaissant ainsi la valeur des efforts déployés par lui depuis 25 ans en faveur de la matière qui nous occupe et de la Ligue.

Et, pour la petite histoire, qui oubliera les facéties irrévérencieuses de la marionnette « Tchatchchès » s'en prenant aux personnalités de la Ligue.

Pourquoi hélas, les joies doivent-elles souvent être assombries. Quelques jours à peine après la clôture des journées de Liège, Pierre Alex Franck disparaissait brutalement. Pionnier des premières heures, à côté de sa profonde érudition, de sa science et de sa délicatesse, son souci primordial était la cohésion amicale de notre association. Il en a imprégné ses amis et successeurs.

Antoine Braun, rapporteur général adjoint de la Ligue fut appelé à lui succéder à la présidence du groupe belge qui allait dorénavant être soumis à une règle d'alternance plus grande à la tête du groupe.

**1976** Cette année sera celle du congrès de Munich qui sous la présidence du Dr Greifelt va se dérouler du 9 au 13 mai.

Le temps sera splendide, les congressistes nombreux et l'organisation impeccable. Beaucoup se souviendront de l'atmosphère et du confort de l'hôtel Vier Jahreszeiten.

Outre les sujets habituels, dont certains poursuivent la préparation faite à Liège, une formule nouvelle est inaugurée, les participants se répartissent en divers séminaires en fin de congrès.

Voici les sujets examinés :

Rapport d'information n° 1 : Evolution dans les divers pays depuis le congrès de Rome de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et de pratiques restrictives de la concurrence. Deux annexes concernent les conceptions en la matière des pays socialistes et des pays en voie de développement. Rapporteurs internationaux : Messieurs Saint-Gal et Braun.

Note d'information : Suite donnée par les autorités nationales aux arrêts d'interprétation préjudiciels rendus par la Cour de justice des



Communautés européennes en matière de règle de concurrence et de droit d'établissement. Présentation : Messieurs Collin (France) et Waelbroeck (Belgique).

Rapport d'information n° 2 : Evolution de la protection des indications de provenance et des appellations d'origine depuis le congrès de Rome. Rapporteur international : Monsieur A. Devletian.

Question en continuation n° 1 : Violation des secrets d'entreprise en matière concurrentielle. Rapporteurs internationaux : Messieurs Burrel (Royaume-Uni- et Cuelenaere (Belgique).

Question en continuation n° 2 : Coopération entre entreprises et concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Collin (France), Carrasco (Espagne) et Benisch (Allemagne).

Question en continuation n° 3 : La distribution sélective. Rapporteurs internationaux : Messieurs Lassier et Muller (Allemagne).

Question nouvelle n° 1 : Relations entre la loyauté de la concurrence et l'intérêt des consommateurs (notamment marque et prix d'appel). Rapporteurs internationaux : Messieurs J.-C. Fourgoux (France) et Dutoit (Suisse).

Question nouvelle n° 2 : Amélioration de la protection internationale des indications de provenance et des appellations d'origine. Rapporteur international : Monsieur A. Devletian.

Parmi les séminaires, on notera ce qui suit :

Séminaire 1 : Les procédures des articles 85 et 86 du traité CEE devant la Commission des Communautés européennes. Animateur : Monsieur Hermanns (Allemagne).

Séminaire 2 : Des importations parallèles. Animateur : Monsieur Alain Thierri (France).

Séminaire 3 : Concurrence et transfert de technologie dans les pays en voie de développement. Animateur : Monsieur E. Aracama Zorraquin (Argentine).

Séminaire 4 : Les codes professionnels d'éthique publicitaire et la protection des consommateurs. Animateur : Madame Psimenos (C.C.I.).

Le compte rendu du congrès a paru dans la communication n° 134.

Le congrès va appeler à sa présidence Jacques Lassier qui, après la guerre, avait ressuscité la Ligue avec Yves Saint-Gal et tenu haut le flambeau pendant des années en qualité de secrétaire général. Robert Collin lui succéda en cette qualité, assisté de J.-J. Evraud comme secrétaire général adjoint.

1977 C'est à Edimbourg que les journées d'études vont se dérouler du 18 au 21 septembre. Nous y seront accueillis par John et Thelma Burrel dont la chaleur cordiale est connue. Elle était du reste indispensable pour combattre la grisaille et la brume surtout lors de l'excursion au Loch Lhomond.

Mais le soleil et les rires étaient dans les cœurs. Ceux qui auront manqué le repas élisabethain dans une campagne retirée ne pourront que cultiver leurs regrets. Une salle bondée, une atmosphère chaude, un repas moyennageux sans couverts, avec tranchois de pain et couteaux seulement. Et par dessus tout, la bonhomie souriante et truculente du roi Jacques Lassier en justaucorps et pourpoint et de sa reine Gilberte.



Le repas élisabethain

On reconnaîtra M. et Mme Saint-Gal, M. et Mme Corbillon, M. et Mme De Caluwé.

Sur le plan des choses sérieuses, il fut débattu en préparation du congrès de Strasbourg des sujets suivants :

Rapport d'information n° 1 : Evolution dans les divers pays, depuis le congrès de Munich, de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et des pratiques restrictives de la concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Saint-Gal et Braun.



Rapport d'information n° 2 : Evolution de la protection des indications de provenance et des appellations d'origine depuis le congrès de Munich. Rapporteur international : Monsieur Devletian.

Note d'information : Relation entre la loyauté de la concurrence et l'intérêt des consommateurs (notamment marques et prix d'appel), évolution de la question depuis le congrès de Munich. Rapporteurs internationaux : Messieurs Dutoit (Suisse) et Fourgoux (France).

Question n° 1 : La publicité comparative. Rapporteur international : Monsieur B. Francq (Belgique).

Question n° 2 : Le respect des droits de la défense dans les procédures anti-trust. Rapporteurs internationaux : Messieurs Hermanns (Allemagne), Bellamy (Grande-Bretagne), Collin (France).

Question n° 3 : Protection internationale du nom commercial. Rapporteurs internationaux : Messieurs Cartella (Italie) et Hool (Suisse).

Question n° 4 : La clause du client le plus favorisé. Rapporteur international : Monsieur Focsaneanu (France).

Séminaire n° 1 : Concurrence et transfert de technologies dans les pays en voie de développement. Animateur : Monsieur E. Aracama Zorraquin (Argentine).

Séminaire n° 2 : Décisions prises par les autorités nationales à la suite des arrêts d'interprétation préjudicielle rendus par la Cour de justice des Communautés européennes en matière de règles de concurrence et de droit d'établissement. Animateur : Monsieur Waelbroeck (Belgique).

Cette même année vit naître le groupe national britannique cependant qu' Aimé De Caluwé succédait à Antoine Braun à la tête du groupe belge qui s'appellera dorénavant : Association pour l'Etude du Droit de la Concurrence - Groupe belge de la Ligue Internationale contre la Concurrence Déloyale.

C'est à cette époque que la Ligue se dota de nouveaux statuts comportant un certain nombre de modifications importantes notamment sous l'angle de la composition du conseil d'administration et du fonctionnement des organes de direction.

Quant aux Communications, elles sont dorénavant imprimées et non plus multipliées au stencyl.

1978 Cette année sera celle de la création du groupe national néerlandais, longtemps espéré et enfin présent.

Elle sera surtout celle du congrès de Strasbourg du 6 au 10 septembre sous la présidence de Jacques Lassier. Les sujets suivants y furent traités :

Rapport d'information n° 1 : Evolution dans les divers pays depuis le congrès de Munich de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et de pratiques restrictives de la concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Saint-Gal et Braun.

Rapport d'information n° 2 : Evolution de la protection des indications de provenance et des appellations d'origine depuis le congrès de Munich. Rapporteur international : Monsieur Devletian.

Note d'information : Relation entre la loyauté de la concurrence et l'intérêt des consommateurs (notamment marques et prix d'appel), évolution de la question depuis le congrès de Munich. Rapporteurs internationaux : Messieurs Dutoit (Suisse) et J.-C. Fourgoux (France).

Question n° 1 : La publicité comparative. Rapporteur international : Monsieur B. Francq (Belgique).

Question n° 2 : Le respect des droits de la défense dans les procédures de répression des pratiques restrictives. Rapporteurs internationaux : Messieurs Hermanns (Allemagne), Bellamy (Royaume-Uni) et Collin (France).

Question n° 3 : Protection internationale du nom commercial. Rapporteurs internationaux : Messieurs Hool (Suisse) et Cartella (Italie).

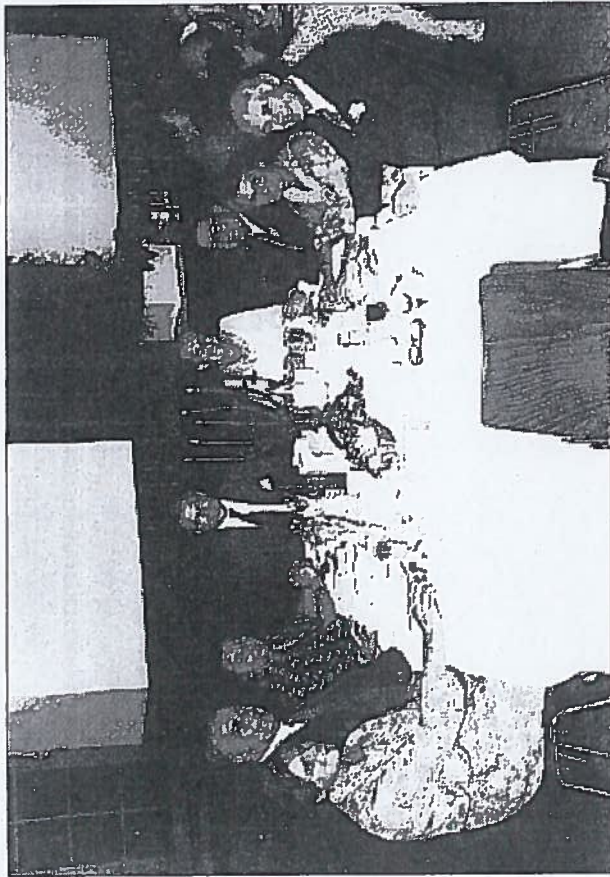
Question n° 4 : La clause du client le plus favorisé. Rapporteur international : Monsieur Focsaneanu (France).

Séminaire 1 : Concurrence et transfert de technologies dans les pays en voie de développement. Animateur : Monsieur Aracama Zorraquin (Argentine).

Séminaire 2 : Décisions prises par les autorités nationales à la suite des arrêts d'interprétation préjudicielle rendus par la Cour de justice des Communautés européennes en matière de règle de concurrence et de droit d'établissement. Animateur : Monsieur Waelbroeck (Belgique).

Après s'être consacré au travail et avoir approfondi les sujets qui viennent d'être mentionnés, les congressistes et leurs épouses se livrèrent au plaisir d'un souper alsacien, d'un brillant et chaleureux dîner de clôture et le lendemain, d'une excursion dans le pays d'Alsace.





Une table du dîner de clôture regroupait de gauche à droite Mme A. Braun, Me R. Franceschelli, Mme R. Franceschelli, Me A. Braun, Mme G. Sena, Me G. Sena, Mme Y. Saint-Gal et M. Y. Saint-Gal.



A une autre table, on remarquera notamment Mmes Bertrand de Casanove, Margin, Develley, De Caluwé et MM. Guyet, De Caluwé, Desbois et Bertrand de Casanove.

A l'issue du congrès, Aimé De Caluwé fut appelé à la présidence de la Ligue et John Burrel à la première vice-présidence.

1979 Dans la ligne de la tradition, les journées d'études vont se tenir à Prague. Cette manifestation traduira du reste en même temps le cinquantenaire de la création de la Ligue.

Mais hélas, au milieu du printemps c'est de deuil et de tristesse qu'il sera question. Sous un soleil radieux, de nombreux amis de la Ligue accompagneront Jacques Lassier qui nous a quitté et qui sera inhumé à Brie Comte Robert, cette terre éeue par lui. Leur présence se voulait aussi un réconfort pour Gilberte Lassier.



Notre ami Jacques Lassier.



C'est ainsi que les journées de Prague, organisées avec amour par Karl Neumann, l'ami de toujours, s'inscrivirent dans la ligne de ce départ de Jacques et de la volonté de maintenir son œuvre. Sur proposition de son président, le conseil d'administration décida la création d'un prix Jacques Lassier destiné à récompenser des ouvrages axés sur le droit de la concurrence.

Rappelons aussi que c'est à Prague que fut acté le départ d'Yves Saint-Gal en qualité de rapporteur général, tâche que, lui aussi, avait assumée de longues années - depuis le début avec sa participation active à la résurrection de la Ligue - avant d'accéder à la présidence du groupe français.

Antoine Braun lui succéda.

Autres décisions importantes :

- Depuis longtemps, parce que fondées sur des contributions financières des groupes nationaux les finances de la Ligue laissaient à désirer. Elles vont dorénavant être perçues à charge des membres individuels.

- Le bulletin de la Ligue semblait devenir irrégulier les derniers temps, cependant que les travaux des congrès n'étaient plus publiés que sous forme de compte rendus des discussions. Il fut décidé de pallier cette lacune et de veiller à la publication d'un bulletin régulier et imprimé. Ce premier numéro qui succède aux anciennes communications porte le n° 139-2/79.

Le Dr Greifelt quitte le groupe allemand vers une retraite méritée le 28 novembre 1979, cependant que notre ami Max Hool, représentant de l'industrie horlogère était appelé à la tête du groupe suisse.

En préparation du futur congrès d'Anvers, les journées de Prague avaient, du 9 au 12 septembre, traité des sujets suivants :

La protection du nom commercial. Rapporteurs internationaux : Messieurs Hool (Suisse) et Cartella (Italie).

Opportunité de l'instauration d'une réglementation tendant à limiter les pratiques discriminatoires. Rapporteur international : Monsieur H. Dawid (U.S.A.).

La publicité comparative. Rapporteur international : Monsieur B. Francq (Belgique).

Séminaire : Protection internationale des indications de provenance et des appellations d'origine. Animateur : Monsieur A. Devletian.

1980 L'expansion de la Ligue devient sensible, puisque cette année on assiste à la renaissance du groupe espagnol, tandis qu'un groupe suédois, futur groupe nordique s'esquisse.

Le congrès d'Anvers aura lieu au printemps du 1er au 5 juin 1980. Il y sera traité des questions suivantes :

Rapport d'information n° 1 : Evolution dans les divers pays, depuis le congrès de Strasbourg, de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale et de pratiques restrictives de la concurrence. Rapporteurs internationaux : Messieurs Saint-Gal et Braun.

Rapport d'information n° 2 : Evolution de la protection des indications de provenance et des appellations d'origine depuis le congrès de Strasbourg. Rapporteur international : Monsieur A. Devletian.

Question n° 1 : La publicité comparative. Rapporteur international : Monsieur B. Francq (Belgique).

Question n° 2 : La protection du nom commercial. Rapporteurs internationaux : Messieurs Hool (Suisse) et Cartella (Italie).

Question n° 3 : La notion du client le plus favorisé. Rapporteur international : Monsieur Focsaneau (France).

Question n° 4 : Pratiques discriminatoires dans les relations entre fournisseurs et distributeurs. Rapporteur international : Monsieur Dawid (U.S.A.). Rapporteur C.E.E. : Monsieur de Mello (France).

Séminaire : Le rôle du droit de la consommation dans le droit de la concurrence. Animateur : Monsieur Van Bunnan (Belgique).

Tout ceci sans parler bien sûr d'un agréable dîner naviguant sur l'Escaut, d'un concert baroque dans la maison de Rubens, d'un dîner au zoo agrémenté des jacassements de perroquets multicolores (qui ne parvinrent néanmoins pas à couvrir la voix de notre président Aimé De Caluwé) et d'une visite de Bruges.

A l'issue du congrès, c'est John Burrel qui accède à la présidence de la Ligue, dont J.-J. Evrard devient le secrétaire général succédant à Robert Collin.

Messieurs Saint-Gal et Hool deviennent vice-présidents.

Le règlement du prix Jacques Lassier est approuvé par le conseil d'administration réuni à Luxembourg le 20 mars 1980. Il est publié dans le n° 141 de la R.I.C.



Reprenant la tradition, les travaux du congrès d'Anvers sont intégralement publiés et ils constituent le n° 143 de la Revue Internationale de la Concurrence.

Enfin, l'année 1980 a aussi connu sa part de deuil avec la disparition d'Antoine Leclercq, ancien président de la Ligue et un des co-auteurs de sa résurrection après la guerre.

**1981** Poursuivant sa consolidation, la Ligue accueille avec joie la constitution du groupe suédois, né de la persévérance des trois fidèles que sont Messieurs Tengelin, Bernitz et Kamell.

Quant au groupe belge, c'est Paul De Vroede qui dorénavant en assume la présidence.

Donnant suite à la volonté exprimée l'année précédente, la Revue Internationale de la Concurrence, déjà imprimée depuis 1974, prend forme dès 1980 et elle acquiert sa vitesse de croisière en 1981. Elle devra beaucoup au départ à l'opiniâtreté de Jean-Jo Evrard et à la publicité qui put être recueillie et qui permit de compenser les insuffisances financières de la Ligue.

Le groupe suisse organisa à Lausanne un colloque consacré à la concurrence parasitaire.

Fraîchement né, le groupe néerlandais accepta d'organiser les journées d'études en juin 1981. Celles-ci eurent lieu à Amsterdam du 31 mai au 3 juin sous l'impulsion de Charles Gielen, président du groupe, magnifiquement épaulé par Maria, son épouse.

Il y fut traité des sujets suivants :

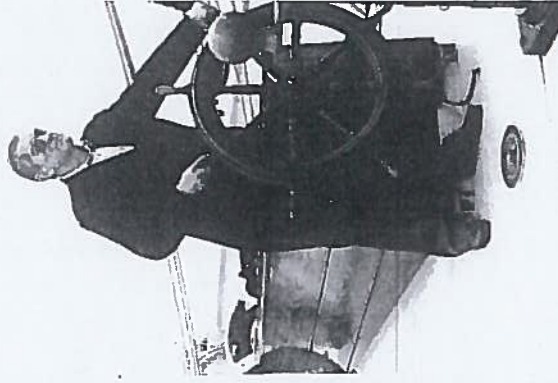
Question n° 1 : La défense contre les actes de concurrence déloyale, notamment des actes de dumping, peut-elle faire l'objet d'accords privés sans tomber pour autant sous l'interdiction des ententes combinées par le traité CEE ? Rapporteur international : Monsieur Hermanns (Allemagne).

Question n° 2 : Les relations entre les règles de concurrence et les droits de propriété intellectuelle. Rapporteurs internationaux : Messieurs Collin (France) et François (France).

Question n° 3 : Protection des oeuvres et des prestations non protégées par une législation spécifique. Rapporteur international : Monsieur Perret (Suisse).

Séminaire : Projet de directive du conseil des Communautés européennes en matière de publicité trompeuse et déloyale. Animateur : Monsieur Slagter (Pays-Bas).

Et si bien sûr, l'aspect intellectuel des choses demeure l'essentiel, qui ne se souviendra néanmoins de cette navigation sur le Zuyderzee, à bord de lourdes barques à voiles, et de cette attitude de John Burrell à la roue du bateau, confirmant sa mission de guide de la Ligue.



Accèdent à la vice-présidence aux côtés de Monsieur Saint-Gal, Messieurs Guyet et Sena.

**1982** Deuxième année de la présidence de John Burrell, elle fut celle du congrès de Bath.

Mais auparavant, le 26 mai 1982, la Ligue avait organisé à Bruxelles un colloque consacré à la distribution sélective avec comme orateurs Messieurs Collin et Stöver. 120 personnes y ont assisté.



Quant à Bath, ancienne ville de thermes, conservant précieusement ce qui resta des bains romains, cette ville nous vit nous plonger intellectuellement dans l'étude des problèmes suivants :

Question n° 1 : La défense contre des actes de concurrence déloyale peut-elle faire l'objet d'accords privés, sans être interdite par l'article 85 du traité CEE ? Rapporteur international : Monsieur Hermanns (Allemagne).

Question n° 2 : Les relations entre les règles de concurrence et les droits de propriété intellectuelle. Rapporteurs internationaux : Messieurs Collin (France) et François (France).

Question n° 3 : Protection des prestations non protégées par une législation spécifique. Rapporteur international : Monsieur Perret (Suisse).

Question n° 4 : L'influence du droit communautaire sur le droit interne. Rapporteur international : Monsieur Franceschelli (Italie).

Bien entendu furent comme chaque fois présentés les rapports d'information sur l'évolution du droit de la concurrence déloyale et des pratiques anticoncurrentielles et de celui des appellations d'origine.

Gallois convaincu et fervent, assisté de son épouse Thelma, John Burrel nous emmena à la découverte de son pays d'industrie, mais aussi de vertes collines qui, en fin d'après-midi, nous fut admirablement chanté par une chorale locale.

Souvenir émouvant le soir du dîner de clôture : première attribution du prix Jacques Lassier qui, sous les applaudissements nourris fut remis à un jeune juriste allemand, Ludwig Linder, pour son ouvrage PRIVATKLAGEN und SCHADENERSATZ im KARTELLRECHT.

L'assemblée générale appella Remo Franceschelli à la présidence de la Ligue. Cas unique dans l'histoire de celle-ci, un deuxième mandat de présidence était ainsi conféré, cependant que pour la première fois une présidence internationale était dissociée d'une présidence nationale.

Deviennent premier vice-président, Monsieur J. Guyet (Suisse) et vice-présidents, Messieurs Collin (France) et Léger (Canada).

**1983** Conformément au rythme maintenant acquis depuis des années, les journées d'études ont lieu une année sur deux.

Evénement toutefois : pour la première fois, une réunion franchissait l'Atlantique. Ces journées allaient se tenir à Montréal des 18 au 21 septembre 1983, grâce au dynamisme de Jacques Léger et de son équipe.

Il y sera traité :

Question n° 1 : La défense contre des actes de concurrence déloyale peut-elle faire l'objet d'accords privés sans tomber pour autant sous les législations interdisant les pratiques restrictives de concurrence ? Rapporteur international : Monsieur Hermanns (Allemagne).

Question n° 2 : Protection des prestations non protégées par une législation spécifique. Rapporteur international : Monsieur Perret (Suisse).

Question n° 3 : L'influence du droit communautaire sur le droit interne. Rapporteur international : Monsieur Leurquin (Belgique).

Question n° 4 : Etude comparée des systèmes promotionnels en vigueur (vente avec prime, loterie, etc.).

Sont examinés en outre les rapports traditionnels sur l'évolution du droit de la concurrence et du droit des appellations d'origine.

**1984** Un Canadien, Raymond Robic, ami des premiers jours, nous a quittés au début de cette année.

La présidence du groupe suisse est confiée à Martin Hitz dont non seulement la valeur, mais aussi la prévenance, sont connues de tous.

Le 23 mars 1984, un colloque sur la protection d'informations dans le domaine informatique réunit les membres de la Ligue à Francfort.

C'est à Milan du 26 au 29 septembre que Remo Franceschelli va recevoir les autorités mais surtout les amis de la Ligue. Pour l'organisation, des remerciements particuliers sont adressés au président du groupe italien, Giuseppe Sena.

Il y est décidé de tenir les journées d'études suivantes à Wiesbaden en 1985, cependant que le bâtonnier Jacques Guyet de Genève, actif depuis de si nombreuses années et ancien président du groupe suisse accède à la présidence.



Monsieur Yves Saint-Gal, président du groupe français, devient premier vice-président et Messieurs Lindow et Gielen accèdent à la vice-présidence.

Ludwig Linder devient rapporteur général adjoint.

Événement important : eu égard à l'évolution du droit et à l'extension des matières concurrentielles, il est décidé de modifier le nom de notre association. Si la logique eut exigé d'adopter « Association internationale (d'étude) du droit de la concurrence », il fut unanimement admis qu'un long passé ne nous permettait pas d'abandonner le terme de « Ligue » si bien que la dénomination devient : « Ligue internationale du Droit de la Concurrence ».

Saluons aussi la renaissance du groupe espagnol avec à sa tête monsieur Broseta Pont et au secrétariat Monsieur de Ulloa.

1985 Comme attendu, les journées d'études furent tenues à Wiesbaden du 27 au 29 septembre 1985.

Elles se penchèrent sur les sujets suivants :

Question n° 1 : La répression des actes de contrefaçon et de piraterie. Rapporteur international : Monsieur Gielen (Pays-Bas).

Question n° 2 : Droit et procédure de défense contre les importations faisant l'objet de dumping ou de subvention : au niveau national, CEE, AELE et GATT. Rapporteurs internationaux : Messieurs Karsenty (France) et Focsaneanu (France).

Question n° 3 : La protection des nouvelles technologies industrielles. Rapporteur international : Monsieur Sena (Italie).

Question n° 4 : Aspect concurrentiel des rapports entre le commerce et l'industrie. Rapporteur international : Monsieur Lohr (Allemagne).

Elles furent aussi l'occasion pour de nombreux participants de se familiariser avec les vins allemands au cours d'une dégustation haut de gamme, les Qualitäts-Wein mit Predikat : Kabinett, Spätlese, Auslese, Trockenbeere Auslese, Eiswein. Encore que la rareté du dernier nous réduisit à une approche toute théorique.

Peut-on aussi ne pas citer l'excursion à laquelle nous convia le groupe allemand sous l'impulsion de Lutz Walraven, sa cheville ouvrière, qui nous fit remonter le Rhin, nouveaux nautonniers perdus par la Lorelei, le tout sous un soleil d'automne doré.

Croissance de la Ligue : les membres isolés dans certaines régions sont devenus plus nombreux ce qui permet la création d'un groupe canadien et d'une groupe ibéro-américain.

Deuil aussi. Monsieur H. Desbois, ancien président de la Ligue n'est plus. Sa valeur lui valait le respect de tous, mais sa modestie et sa gentillesse lui donnaient leur affection.

1986 Cette année verra la reprise d'une initiative accroissant les activités internationales de la Ligue par l'organisation à Amsterdam d'un colloque consacré aux contrats de franchisage.

Année de deuil aussi qui, après le départ de Henri Desbois, nous amène à la disparition de John Burrell, Queen's council, ancien président anglais et ancien président de la Ligue.

Et nous voici au congrès de Lucerne qui va se dérouler du 13 au 17 septembre sous la présidence de Jaques Guyet et dont l'organisation reposera entre les mains de Martin Hitz et de sa charmante épouse.



EXCURSION À LUCERNE :

Mmes Saint-Gal, Collin, De Caluwé et Braun.



Il va y être débattu des sujets suivants :

Rapport d'information : Evolution de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale, du droit de la concurrence et des appellations d'origine. Rapporteur international : Monsieur Y. Saint-Gal (France).

Question n° 1 : La répression des actes de contrefaçon et de piraterie. Rapporteur international : Monsieur Gielen (Pays-Bas).

Question n° 2 : Aspects concurrentiels des rapports entre le commerce et l'industrie. Rapporteurs internationaux : Messieurs Lohr (Allemagne) et Bos (Pays-Bas).

Question n° 3 : La protection des nouvelles technologies industrielles. Rapporteur international : Monsieur Sena (Italie).

A l'issue du Congrès, un nouveau président accède à la barre, mais ce président est un pilier de toujours de la Ligue, qu'il a fait revivre il y a près de trente ans : Yves Saint-Gal.

Autres changements : Antoine Braun abandonne la fonction de rapporteur général et Jean-Jo Evrard, celle de secrétaire général. Ils seront remplacés respectivement par Xavier Leurquin et Pierre-Vincent Bos. Antoine Braun est nommé premier vice-président tandis que Christopher Morcom et Ulf Bernitz accèdent également à la vice-présidence.

**1987** Cette année sera celle où la Ligue va à nouveau visiter un pays qui pour elle est vierge, puisque les journées d'études vont se dérouler en Suède à Stockholm du 3 au 6 septembre.

Nous y recevrons un accueil chaleureux et plein d'amitié qui va se matérialiser dans la superbe exécution de l'opéra « Orphée et Eurydice » dans la salle du théâtre de Drottningholm, éclairée à l'ancienne aux bougies pendant le spectacle.

Cette cordialité ne nous empêchera pas toutefois de nous précipiter de :

La protection des nouvelles technologies industrielles.

Aspect concurrentiel des relations entre commerce et industrie.

Concurrence entre entreprises publiques et privées (y compris les problèmes du transport).

Loi sur la concurrence et le transfert de know-how.

Remèdes légaux contre les importations subsidiées ou en dumping.

La répression des actes de contrefaçon ou de piraterie.

A l'issue des journées d'études, le prix Jacques Lasser décerné pour la deuxième fois fut remis à Monsieur Louis Vogel, maître assistant à l'Université de Paris pour son ouvrage : « Concentration économique et droit de la concurrence ».

Evolution qu'il convient aussi de souligner : si depuis le début, la succession de journées d'études, journées des rapporteurs et congrès n'était pas toujours empreinte de rigueur, les efforts des responsables de la Ligue vont dorénavant tendre à parachever aussi vite que possible l'étude des sujets examinés, sans pour autant porter atteinte au principe que les journées d'études préparaient le congrès. Néanmoins, si lors de journées d'études, la préparation entreprise permettait de clore les débats et d'aboutir à des conclusions, il serait agi de la sorte.

Par ailleurs, il fut décidé d'aider les participants aux réunions internationales en veillant à mettre à leur disposition à l'avance les rapports à examiner et qui paraîtraient dans la R.I.C. Ceci exigeait une planification mais surtout le maintien d'une discipline et d'une rigueur constante, pour obtenir une préparation et une rédaction plus rapide des rapports nationaux et une rédaction des rapports internationaux non plus à la dernière minute mais quelques semaines avant le congrès.

Ce gros effort, le rapporteur général et le secrétaire général l'ont mené si bien qu'un premier progrès peut être constaté lors du congrès d'Angers.

**1988** Cette douceur angevine du 14 au 18 septembre, sous la présidence d'Yves Saint-Gal aidé si efficacement par son épouse Jacqueline et toute son équipe du groupe français, restera présente dans toutes les mémoires.

Ce fut d'abord le trentième congrès. Déjà, cet anniversaire méritait qu'on s'y arrête. Mais de surcroît, le nombre des participants et la chaleur de l'accueil créèrent une ambiance exceptionnelle. Faut-il parler du dîner au château de Brissac et de l'excursion du dernier jour sur les rives de la Loire et des visites culturelles dans une « capitale de la Tapisserie » (l'Apocalypse et les œuvres de LURÇAT) ?



Mais toute cette joie de vivre n'empêcha pas le travail. Furent traités :  
Question n° 1 : La protection des nouvelles technologies. Rapporteurs internationaux : Messieurs Sena (Italie) et Desjeux (France).

Question n° 2 : La puissance d'achat. Rapporteurs internationaux : Messieurs P.-V. Bos (Pays-Bas) et D. Lohr (Allemagne).

Question n° 3 : La concurrence entre les entreprises publiques et les entreprises privées. Rapporteur international : Monsieur Van Empel (Pays-Bas).

Question n° 4 : Droit de la concurrence et communication de savoir-faire. Rapporteurs internationaux : Monsieur G. Leigh (Royaume-Uni) et Madame Lefas-Daub (Canada).

A l'issue du congrès, Antoine Braun fut appelé à la présidence de la Ligue et Charles Gielen à la première vice-présidence. Devinrent vice-présidents Messieurs Françon et Broseta-Pont.

Hélas, 1988 fut aussi endeuillé par la disparition de K. Neumann, cet ami tchèque de toujours et des premiers jours de la renaissance de la Ligue.

Est-il besoin aussi de souligner le succès du colloque organisé à Vienne le 15 avril sur un thème : « Distribution de biens et droit C.E.E. ? » Peter Pöch a veillé tant à la qualité des études qu'à la chaleur de l'accueil.

1989 C'est vers le sud cette fois que la Ligue va se tourner. Les journées d'études vont avoir lieu à Madrid du 7 au 10 octobre 1989.

A ces journées d'études, Gonzalo de Ulloa aura donné le meilleur de lui-même et veillé à une parfaite organisation. Les sujets traités en préparation du congrès de Bruxelles sont les suivants :

Question n° 1 : Le contrôle des concentrations. Rapporteurs internationaux ; Messieurs Collin (France) et Richardson (U.S.A.).

Question n° 2 : Le marchandisage. Rapporteur international : Monsieur Morcom (Royaume-Uni).

Question n° 3 : La réparation du dommage résultant d'actes de concurrence déloyale. Rapporteur international : Monsieur Tröller (Suisse).

Question n° 4 : Services financiers et droit de concurrence. Rapporteur international : Monsieur Garcia Vicente (Espagne).

En outre, deux rapports d'information furent présentés :

n° 1 : Evolution de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale, droit de la concurrence et des appellations d'origine depuis le congrès de Lucerne. Rapporteurs internationaux : Monsieur Saint-Gal et Madame Bienyaimé (France).

n° 2 : Les relations entre les règles de concurrence et les droits de propriété intellectuelle. Rapporteurs internationaux : Messieurs Collin (France) et Françon (France).

En juin 1989, Robert Collin est nommé président de l'AFEC (Association française d'études de la concurrence).

Il succède à Yves Saint-Gal qui en devient président d'honneur, tandis que M. André Françon est nommé vice-président délégué.

1990 A souligner particulièrement la naissance d'un groupe japonais sous l'impulsion de Monsieur Homma et celle d'un groupe turc dirigé par Etem Deris.

Cette année fut marquée d'abord le 6 avril par un colloque organisé en Angleterre à Egham par nos amis anglais sous la direction de Christopher Morcom. Consacré au rôle des autorités nationales en matière de concurrence, il réunit des orateurs de premier choix et une assistance nombreuse.

Ce fut ensuite le congrès de Bruxelles sous la présidence du bâtonnier Antoine Braun. L'organisation matérielle impeccable fut due aux efforts incessants du président du groupe belge Claude Delcorde, assisté d'une équipe efficace. Quant aux accompagnantes, Nicole Braun et quelques autres dames veillèrent à leur assurer agrément et plaisir, mais surtout une initiation à l'art nouveau dont Bruxelles fut un des phares.

Sous l'angle du travail, ce congrès ne laissera pas à désirer puisque les sujets suivants furent approfondis avec soin :

Question n° 1 : The control of mergers and market concentration (out of EEC). Rapporteur international : Monsieur Richardson (U.S.A.).

Le contrôle des concentrations dans les pays européens. Rapporteurs internationaux : Monsieur Collin (France) et Madame Gacon.



Question n° 2 : Merchandising. Rapporteur international : Monsieur Christopher Morcom (Royaume-Uni).

Question n° 3 : Restauration de la situation et de la récupération intégrale des préjudices nés des actes de concurrence déloyale. Rapporteur international : Monsieur Tröller (Suisse).

Question n° 4 : Financial services and competition. Rapporteur international : Monsieur Garcia Vicente (Espagne).

Au congrès de Bruxelles, le prix Lasser fut décerné pour la troisième fois. Le lauréat en fut Dominique Gratz (Suisse) pour son ouvrage : Propriété intellectuelle et libre circulation des marchandises.

Comme toujours, l'issue du congrès marqua aussi un renouvellement de la présidence. A cet égard, on retiendra particulièrement l'accession à cette présidence d'un membre de la nouvelle génération de la Ligue, en la personne de Charles Gielen, président du groupe néerlandais.

C'est au demeurant un renouvellement important qui se produit puisque Ludwig Linder, premier lauréat du prix Lasser en 1982 accède à la première vice-présidence, après avoir été nommé président du groupe allemand.

Deviennent aussi vice-présidents Madame Henriot-Bellargent (France) et Monsieur Richardson (U.S.A.).

1991 Une nouvelle fois, les travaux de la Ligue l'ont amenée outre mer, à New York où elle a été chateureusement reçue par John Richardson du 19 au 21 octobre.

Si les contacts avec la ville étaient tentants, certains y succombant, l'ardeur au travail ne fit pas défaut pour traiter les sujets suivants :

Question n° 1 : Application extraterritoriale du droit de la concurrence aux concentrations et acquisitions internationales. Rapporteurs internationaux : Messieurs Bellamy (Grande-Bretagne) et Roth (Allemagne).

Question n° 2 : Importation parallèle et protection d'un réseau de distribution. Rapporteur international : Monsieur Nelson Landry (Canada).

Question n° 3 : Mesures provisoires en matière de concurrence déloyale. Rapporteur international : Monsieur Introvigne (Italie).

Question n° 4 : Publicité transfrontalière et concurrence déloyale. Rapporteur international : Monsieur Schwend (Allemagne).

La même année, Monsieur Flamée succéda à Monsieur Delcorde comme président du groupe belge.

1992 C'est dans la tristesse que cette année a débuté.

A disparu d'abord, victime d'un attentat terroriste, le professeur Manuel Broseta Pont, président du groupe espagnol, ancien vice-président de la Ligue et personnalité éminente.

Et puis ce fut notre ancien président, le bâtonnier Martin-Achard, juriste distingué s'il en fut.

Enfin, sur le plan affectif, si proche d'entre nous, Jacqueline Saint-Gal, fidèle de toutes nos réunions, s'en est allée, laissant un vide en beaucoup de cœurs.

En juin, la Ligue reprit ses colloques. Cette fois sur la publicité comparative, sous la vigilante direction de M. Sena

Au début de septembre, les 10 et 11, la section danoise de la Ligue nous convia à l'étude de la dérégulation dans une perspective nationale et internationale. Concurrence accrue ou nouvelles règles ? Le tout à l'initiative de notre ami Jens Fejø.

Et puis ce fut le congrès.

Sur le plan intellectuel d'abord.

Outre le rapport étoffé d'Yves Saint-Gal sur l'évolution du droit de la concurrence et la répression de la concurrence déloyale, les sujets suivants ont été traités :

Question n° 1 : Application extraterritoriale de la loi sur la concurrence aux fusions et concentrations internationales. Rapporteurs internationaux : Messieurs C.-W. Bellamy (Grande-Bretagne) et P.-M. Roth (Allemagne).

Question n° 2 : Les importations parallèles et la protection d'un réseau de distribution. Rapporteur international : Monsieur J. Nelson Landry (Canada).

Question n° 3 : Procédures provisoires en matière de concurrence déloyale. Rapporteur international : Monsieur M. Introvigne (Italie).



Question n° 4 : Publicité transfrontalière et concurrence déloyale.  
Rapporteur international : Monsieur F. de Visscher (Belgique).

Un congrès est également toujours à l'origine d'un changement et cette fois il est d'importance.

Ainsi tout d'abord, Charles Gielen abandonne la présidence où il va être remplacé par Ludwig Linder. Peter Pöch devient premier vice-président flanqué à la vice-présidence de Messieurs Alexander Vida et Jean Dubois, chef de division à la Commission de l'Union Européenne.

Enfin, le secrétaire général P.-V. Bos nous quitte pour être remplacé par son adjoint G. Gozzo. Madame J.-M. Henriot-Bellargent devient secrétaire générale adjointe.

Xavier Leurquin, rapporteur général responsable de la nouvelle discipline, que tous les rapporteurs internationaux se sont mis à observer nous quitte également : Guy Leigh lui succède et ses premières armes prouvent que de la ponctualité, il fera un point d'honneur. Il sera assisté de A. Claude Delcorde comme rapporteur général adjoint.

Le congrès d'Amsterdam a fourni la preuve qu'avec cette nouvelle génération, la Ligue est entre de bonnes mains.

Parlons enfin de l'atmosphère d'Amsterdam. Inoubliable de chaleur et d'amitié. Et même le cosmopolitisme y a contribué, puisque notre ami Takashi Homma a tenu à nous baigner un instant dans la ferveur et la musicalité japonaise.

Deuil en début d'année, deuil à la fin. Un grand Monsieur nous a quitté, Remo Franceschelli qui par deux fois présida aux destinées de la Ligue.

1993 Cette année vient de se terminer. Elle nous a vus diriger nos pas vers un pays renaissant : la Hongrie, où la Ligue n'avait plus rien organisé depuis avant la guerre.

Comme notre président le soulignait dans son éditorial du n° 170, les programmes des congrès et journées d'études vont dorénavant s'orienter autour d'un thème, en l'occurrence celui du marché de référence, sans préjudice bien sûr à d'autres sujets qui ont été traités à Budapest.

Question n° 1 : Concurrence et environnement. Rapporteur international : Monsieur P. Glazener (Pays-Bas).

Question n° 2 : Clauses de non-concurrence et de non contestation. Rapporteur international : Madame G. Tickle (Grande-Bretagne).

Question n° 3 : Définition du marché de référence dans le droit de la concurrence. Rapporteur international : Professeur M. Glais (France).

Question n° 4 : Harmonisation du droit de la concurrence déloyale. Rapporteur international : Professeur V. Löwenheim (Allemagne).

Rapport d'information : Evolution de la législation et de la jurisprudence en matière de concurrence déloyale depuis le congrès d'Amsterdam et du droit de la concurrence depuis octobre 1989. Rapporteur international : Monsieur Yves Saint-Gal.

Parlons maintenant de Budapest où, à l'exception du dernier jour, nous fîmes accueillis par un temps exceptionnel. Nos hôtes hongrois nous ont choyés. L'accueil par des torches et de vieilles livrées au dîner d'adieu restera inoubliable.

Plus inoubliable encore sera l'ovation qu'à ce même dîner reçut notre fidèle Jacqueline Henriot-Mergin qui a pris le 31 décembre une retraite bien méritée. Elle fut remplacée par Madame Claire de Verdun qui a su rapidement s'adapter à l'atmosphère de la Ligue et à l'importance de ses travaux.

Saluons pour terminer la promotion française toute récente, le 14 mai 1994, d'Yves Saint-Gal au titre d'Officier dans l'Ordre du Mérite.

Et c'est ici qu'un premier chapitre d'une histoire s'arrête.

Bien d'autres encore seront écrits par les générations suivantes, qui ont pris un superbe départ.

\*  
\* \*





Paris et Bruxelles, le 20 mai 1994.

Aimé DE CALUWÉ

Yves SAINT-GAL